

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

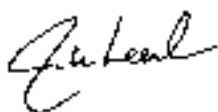
Les états financiers du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur des jugements et des estimations. Ces états financiers ont été préparés suivant des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour donner l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité finale des états financiers revient aux membres du conseil. Le conseil est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat, composé de six membres du conseil ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité étudie les recommandations que font les auditeurs internes et indépendants en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que les mesures prises par la direction pour les mettre en application. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs internes et indépendants afin de décider de la portée et du moment de leurs audits respectifs, d'étudier leurs constatations et de s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité revoit les états financiers et les recommande à l'approbation du conseil.

Les auditeurs indépendants du régime, Deloitte & Touche s.r.l., relèvent directement du Comité d'audit et d'actuariat, auquel ils ont entièrement et librement accès pour discuter de l'audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Ils ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur.

LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION,



JIM LEECH
LE 2 MARS 2012

LE VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET DIRECTEUR FINANCIER,



DAVID MCGRAW

Rapport de l'auditeur à l'administrateur

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, les états des variations des actifs nets affectés au paiement des prestations, les états des variations des droits à prestations et les états des variations du déficit pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers selon les Normes comptables pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de ses variations des actifs nets affectés au paiement des prestations, de ses variations des droits à prestations et de ses variations du déficit pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite.

COMPTABLES AGRÉÉS

EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

LE 2 MARS 2012

TORONTO (ONTARIO)

Opinion formulée par les actuaires

Le cabinet Mercer (Canada) limitée a été retenu par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2011 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 août 2011 fournies par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le Chapitre 4600 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations du Canada à long terme à la fin de 2011;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil; et
- les renseignements recueillis auprès du ministère du Travail de l'Ontario et autres données publiées sur les règlements salariaux négociés pour l'année scolaire 2011-2012.

L'objectif des états financiers est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2011 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire, (l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario)), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2011 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus du Canada.



SCOTT CLAUSEN, FICA
LE 2 MARS 2012



MALCOLM P. HAMILTON, FICA

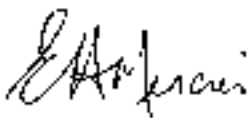
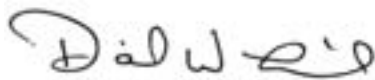
États de la situation financière

	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010	au 1 ^{er} janvier 2010
(M\$ CA)			
Actifs nets affectés au paiement des prestations			
Actifs			
Trésorerie	435 \$	432 \$	493 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	2 717	2 627	2 524
Somme à recevoir des courtiers	39	101	93
Placements (note 2)	156 563	136 194	108 086
Locaux et matériel	37	41	43
	159 791	139 395	111 239
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	542	250	181
Somme à verser aux courtiers	1 847	137	79
Passifs liés aux placements (note 2)	40 305	31 473	14 577
	42 694	31 860	14 837
Actifs nets affectés au paiement des prestations	117 097 \$	107 535 \$	96 402 \$
Prestations de retraite constituées et déficit			
Prestations de retraite constituées (note 4)	162 587 \$	146 893 \$	131 858 \$
Déficit	(45 490)	(39 358)	(35 456)
Prestations de retraite constituées et déficit	117 097 \$	107 535 \$	96 402 \$

Au nom de l'administrateur du régime :

La présidente du conseil,

Le président, Comité d'audit et d'actuariat,

États des variations des actifs nets affectés au paiement des prestations

pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)

	2011	2010
Actifs nets affectés au paiement des prestations, au début de l'exercice	107 535 \$	96 402 \$
Opérations de placement		
Revenu de placement (note 6)	11 735	13 269
Frais d'administration (note 11a)	(289)	(290)
Opérations de placement, montant net	11 446	12 979
Opérations de services aux participants		
Cotisations (note 9)	2 823	2 697
Prestations versées (note 10)	(4 663)	(4 500)
Frais d'administration (note 11b)	(44)	(43)
Opérations de services aux participants, montant net	(1 884)	(1 846)
Augmentation des actifs nets affectés au paiement des prestations	9 562	11 133
Actifs nets affectés au paiement des prestations, à la fin de l'exercice	117 097 \$	107 535 \$

États des variations des prestations de retraite constituées

pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)	2011	2010
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	146 893 \$	131 858 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	5 944	6 057
Prestations de retraite constituées	4 409	3 354
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 4a)	9 819	10 440
Modifications aux dispositions du régime	6	-
Pertes actuarielles (note 4c)	179	-
	20 357	19 851
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations versées (note 10)	4 663	4 500
Gains actuariels (note 4c)	-	316
	4 663	4 816
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	15 694	15 035
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	162 587 \$	146 893 \$

États des variations du déficit

pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)	2011	2010
Déficit, au début de l'exercice	(39 358) \$	(35 456) \$
Augmentation des actifs nets affectés au paiement des prestations	9 562	11 133
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(15 694)	(15 035)
Déficit, à la fin de l'exercice	(45 490) \$	(39 358) \$

Notes annexes

pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* (LRRE) (Ontario), telle qu'elle a été modifiée.

a) Généralités

Le régime est régi par la LRRE. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO). Les modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujéti à l'impôt d'autres territoires où des exonérations fiscales complètes ne sont pas offertes.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la LRRE, le conseil constitue une société sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les corporations* (Ontario).

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placements. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissibles. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, qui est assortie d'un niveau de protection garantie contre l'inflation établi à 50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Si l'état de la capitalisation du régime le permet au dépôt de la prochaine évaluation, la protection contre l'inflation peut atteindre 100 % et, pour les années ultérieures qui n'ont pas profité d'une protection intégrale contre l'inflation, elle peut être entièrement rétablie par les corépondants.

g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 137 979 \$ (avec exemption du RPC : 127 611 \$) en 2011 et à 134 811 \$ (avec exemption du RPC : 124 722 \$) en 2010; 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net affecté aux prestations, de même que les prestations de retraite constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers.

Note 1.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du régime, conformément aux dispositions de la partie IV – Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Le chapitre 4600 donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des rentes. En ce qui a trait aux méthodes comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations financières, le régime doit toujours se conformer à la partie I – Normes internationales d'information financière (IFRS) ou à la partie II – Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Manuel de l'ICCA. Le régime a choisi de se conformer aux IFRS de la partie I du Manuel de l'ICCA à compter du 1^{er} janvier 2011. Lorsque les IFRS de la partie I ne concordent pas avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la priorité.

Les sociétés de portefeuille acquises ou créées par le régime sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements. En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux dont le régime a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont présentés sur une base non consolidée.

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 a été autorisée par résolution du conseil le 2 mars 2012.

b) Changements de méthodes comptables

Les présents états financiers du régime sont présentés pour la première fois conformément aux dispositions du chapitre 4600 et des IFRS. Les chiffres correspondants au 1^{er} janvier 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été retraités en conséquence. Avant 2011, les états financiers étaient préparés conformément aux dispositions du chapitre 4100 – Régimes de retraite et de la partie V du Manuel de l'ICCA.

Le régime a opté pour l'adoption anticipée de l'IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, sur une base prospective, à compter du 1^{er} janvier 2010. Les dispositions de l'IFRS 13 en matière d'évaluation ont été appliquées de façon constante à la juste valeur de tous les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements pour les périodes visées par les états financiers. La définition de la juste valeur a été modifiée pour qu'elle soit conforme à l'IFRS 13. Il n'y a pas d'incidence sur les valeurs des actifs détenus sous forme de placements et des passifs liés aux placements. Conformément aux dispositions du chapitre 4600, le régime n'est pas tenu de se conformer aux dispositions de l'IFRS 13 en matière d'informations à fournir.

Les méthodes comptables suivantes ont été modifiées à l'adoption des dispositions du chapitre 4600 et des IFRS :

Non-consolidation

Avant l'adoption du chapitre 4600, le régime préparait des états financiers consolidés. Or, conformément aux dispositions du chapitre 4600, le régime présente maintenant ses placements sur une base non consolidée. De ce fait, les placements et les passifs liés aux placements ont subi une baisse qui n'a pas eu d'incidence sur les actifs nets affectés au paiement des prestations.

Élimination de l'ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif

Conformément aux dispositions du chapitre 4100, l'ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif était compris dans le calcul de l'excédent ou du déficit figurant aux états financiers. Or, en vertu du chapitre 4600, il n'est plus permis de faire un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif.

Les tableaux des pages suivantes montrent l'incidence des méthodes comptables révisées sur les états de la situation financière et les états des variations du déficit des exercices antérieurs.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2010 (M\$ CA)	Montant auparavant comptabilisé	Ajustements		Montant révisé selon le chapitre 4600 de l'ICCA
		Montant non consolidé	Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	
Actif				
Trésorerie	432 \$	- \$	- \$	432 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 627	-	-	2 627
Somme à recevoir des courtiers	101	-	-	101
Placements	155 360	(19 166)	-	136 194
Locaux et matériel	41	-	-	41
	158 561	(19 166)	-	139 395
Passif				
Créditeurs et charges à payer	250	-	-	250
Somme à verser aux courtiers	137	-	-	137
Passifs liés aux placements	50 639	(19 166)	-	31 473
	51 026	(19 166)	-	31 860
Actifs nets affectés au paiement des prestations	107 535 \$	- \$	- \$	107 535 \$
Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	6 655	-	(6 655)	-
Valeur actuarielle des actifs nets affectés au paiement des prestations	114 190 \$	- \$	(6 655) \$	107 535 \$
Prestations de retraite constituées et déficit				
Prestations de retraite constituées	146 893 \$	- \$	- \$	146 893 \$
Déficit	(32 703)	-	(6 655)	(39 358)
Prestations de retraite constituées et déficit	114 190 \$	- \$	(6 655) \$	107 535 \$

ÉTAT DES VARIATIONS DU DÉFICIT

(M\$ CA)	Montant auparavant comptabilisé	Ajustements		Montant révisé selon le chapitre 4600 de l'ICCA
		Montant non consolidé	Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	
Déficit, au 1^{er} janvier 2010	(22 752) \$	- \$	(12 704) \$	(35 456) \$
Augmentation des actifs nets affectés au paiement des prestations	11 133	-	-	11 133
Variation de l'ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	(6 049)	-	6 049	-
Augmentation de la valeur actuarielle des actifs nets affectés au paiement des prestations	5 084	-	6 049	11 133
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(15 035)	-	-	(15 035)
Déficit, au 31 décembre 2010	(32 703) \$	- \$	(6 655) \$	(39 358) \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'OUVERTURE

au 1 ^{er} janvier 2010 (M\$ CA)	Montant auparavant comptabilisé	Ajustements		Montant révisé selon le chapitre 4600 de l'ICCA
		Montant non consolidé	Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	
Actifs				
Trésorerie	493 \$	- \$	- \$	493 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 524	-	-	2 524
Somme à recevoir des courtiers	93	-	-	93
Placements	123 900	(15 814)	-	108 086
Locaux et matériel	43	-	-	43
	127 053	(15 814)	-	111 239
Passifs				
Créditeurs et charges à payer	181	-	-	181
Somme à verser aux courtiers	79	-	-	79
Passifs liés aux placements	30 391	(15 814)	-	14 577
	30 651	(15 814)	-	14 837
Actifs nets affectés au paiement des prestations	96 402 \$	- \$	- \$	96 402 \$
Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	12 704	-	(12 704)	-
Valeur actuarielle des actifs nets affectés au paiement des prestations	109 106 \$	- \$	(12 704) \$	96 402 \$
Prestations de retraite constituées et déficit				
Prestations de retraite constituées	131 858 \$	- \$	- \$	131 858 \$
Déficit	(22 752)	-	(12 704)	(35 456)
Prestations de retraite constituées et déficit	109 106 \$	- \$	(12 704) \$	96 402 \$

ÉTAT DES VARIATIONS DU DÉFICIT

(M\$ CA)	Montant auparavant comptabilisé	Ajustements		Montant révisé selon le chapitre 4600 de l'ICCA
		Montant non consolidé	Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	
Déficit, au 1^{er} janvier 2009	(11 184) \$	- \$	(19 524) \$	(30 708) \$
Augmentation des actifs nets affectés au paiement des prestations	8 969	-	-	8 969
Variation de l'ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	(6 820)	-	6 820	-
Augmentation de la valeur actuarielle des actifs nets affectés au paiement des prestations	2 149	-	6 820	8 969
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(13 717)	-	-	(13 717)
Déficit, au 1^{er} janvier 2010	(22 752) \$	- \$	(12 704) \$	(35 456) \$

L'adoption du chapitre 4600 n'a pas d'incidence sur les états des variations des actifs nets affectés au paiement des prestations, ni sur les états des variations des prestations de retraite constituées pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

c) Changements futurs des méthodes comptables

L'International Accounting Standards Board a publié des normes nouvelles et modifiées qui n'étaient pas encore entrées en vigueur au 31 décembre 2011. Ces nouvelles normes comptables que le régime n'a pas encore adoptées comprennent :

- L'IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, et l'IAS 27, États financiers individuels. Ces nouvelles normes définissent l'information à fournir sur les intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. Les nouvelles normes s'appliquent aux exercices commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date, et leur application anticipée est permise.
- L'IFRS 9, Instruments financiers. La nouvelle norme remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et comprend des directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers. La nouvelle norme s'applique aux exercices commençant le 1^{er} janvier 2015 ou après cette date, et leur application anticipée est permise.

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces nouvelles normes ait des effets importants sur la situation financière et le rendement du régime.

d) Placements

Évaluation des placements

Les placements sont directement ou indirectement détenus par le régime. Les passifs liés aux placements sont engagés directement par le régime. Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a. Les titres du marché monétaire à court terme sont évalués au moyen des cours moyens de clôture ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- b. Les obligations nominales et les obligations à rendement réel sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- c. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres achetés en vertu de conventions de revente sont évalués au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché.
- d. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours moyens de clôture. Lorsque le marché d'un titre coté est inactif, la direction évalue si le prix coté correspond à la juste valeur. Si ce n'est pas le cas, la direction ajuste le prix coté ou estime la juste valeur au moyen de techniques appropriées, dont des modèles d'évaluation.
- e. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou des évaluateurs, ou des deux parties. Dans les cas où l'évaluation est confiée à des évaluateurs externes, la direction doit s'assurer de leur indépendance et comparer les hypothèses utilisées par ceux-ci aux attentes de la direction, selon les conditions actuelles du marché et les pratiques sectorielles habituelles, afin que l'évaluation tienne compte des activités et des conditions économiques liées au placement.

Chaque année, au moins 70 % de la valeur du portefeuille d'immeubles locatifs de tout type et de diverses régions fait l'objet d'une évaluation indépendante. Un minimum de 90 % du portefeuille immobilier est évalué par des évaluateurs indépendants, au moins tous les trois ans. Une même société d'évaluation ne peut évaluer la même propriété plus de trois années consécutives.
- f. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. D'autres techniques d'évaluation appropriées servent à en établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles. Pour déterminer la juste valeur, il faut également tenir compte du risque de crédit de la contrepartie.

- g. Les placements non traditionnels, constitués de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés, sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur de l'actif net.

Le régime fait appel à diverses techniques d'évaluation en vue d'établir la juste valeur des placements pour lesquels aucun prix de marché observable pour des placements identiques ne peut être relevé sur les marchés actifs. Ces techniques comprennent : les méthodes d'évaluation fondées sur les prix de marché observables pour des placements semblables; les approches axées sur la valeur actualisée selon lesquelles les flux de trésorerie futurs produits par le placement sont estimés puis actualisés au moyen d'un taux d'intérêt ajusté au risque; et les modèles d'évaluation des options. Les principales données utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation sont énumérées ci-dessous. Les valeurs situées entre les valeurs mesurées ou au-delà de celles-ci sont obtenues par interpolation et extrapolation.

- Cours des obligations – les valeurs de marché sont généralement disponibles pour les obligations d'État, les obligations de certaines sociétés et d'autres produits de créance.
- Écarts de taux – lorsqu'ils sont disponibles, les écarts de taux sont établis à partir des prix des swaps sur défaillance ou d'autres instruments de crédit, comme des titres de créance. Dans d'autres cas, les écarts de taux proviennent du service d'établissement des prix.
- Taux d'intérêt – les taux d'intérêt sont établis principalement à partir de taux d'intérêt de référence, comme les taux d'intérêt des banques centrales, les marchés des swaps, des obligations et des contrats à terme normalisés. On tient compte des taux d'intérêt de référence pour établir les taux d'actualisation utilisés dans les approches fondées sur la valeur actualisée.
- Taux de change – il existe des marchés observables pour les opérations au comptant, les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés dans les principales devises.
- Titres cotés en bourse et indices boursiers – les cours sont facilement disponibles pour les actions inscrites en bourse, de même que pour les indices qui s'y rapportent.
- Prix des marchandises – de nombreuses marchandises sont négociées activement en bourse par le biais d'opérations au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés.
- Volatilité des prix et corrélations – la volatilité est la mesure de la tendance d'un cours donné à varier dans le temps. La corrélation permet d'évaluer dans quelle mesure deux cours ou plus ou d'autres variables ont évolué ensemble historiquement. La volatilité est un paramètre d'évaluation des options et de certains éléments, comme les produits dérivés, qui comportent plus d'une variable sous-jacente dépendante d'une corrélation. Les valeurs entrant dans le calcul de la volatilité et des corrélations sont obtenues à partir des soumissions des courtiers, des services d'établissement des prix ou du cours des options.
- Prévisions relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables – les prévisions reposent sur des hypothèses relatives aux produits, à la croissance des produits, aux charges, aux dépenses d'investissement et à la structure du capital. Elles sont habituellement fournies par la direction des sociétés dans lesquelles le régime investit ou par des gestionnaires externes. D'autres hypothèses provenant de parties externes, comme des évaluateurs, peuvent être utilisées dans les prévisions.

Le régime améliore et modifie ses techniques d'évaluation en fonction de l'évolution des marchés et des produits, à mesure que le prix des produits individuels devient plus transparent.

Même si la direction du régime estime que ses techniques d'évaluation sont appropriées et correspondent à celles d'autres participants sur le marché, l'emploi de techniques ou d'hypothèses différentes pourrait donner des estimations différentes de la juste valeur à la date du bilan. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne donnerait pas des justes valeurs notablement différentes.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

Revenu de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Ceux-ci sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction engagés sont passés en charges et constatés comme des coûts de transaction. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

Frais de gestion directs

Les frais de gestion directs et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

e) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

f) Prestations de retraite constituées

La valeur et les variations des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite annuellement au 1^{er} septembre, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme l'indique le paragraphe f) de la note *Description du régime*, la protection contre l'inflation pour les services décomptés après le 31 décembre 2009 se situera entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Pour l'évaluation des états financiers, le régime accumule le montant minimal garanti au titre de la protection conditionnelle contre l'inflation et déclare le montant maximal au titre de la protection contre l'inflation qui est de 100 % à la note 4b.

g) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

h) Avantages

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

i) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

j) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée, si la modification ne touche que cette période. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 4 explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir la valeur des prestations de retraite constituées, tandis que la note 1d explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir le calcul de la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements.

k) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent au contrôle du régime. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes annexes. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

Note 2.**PLACEMENTS**

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des titres à revenu fixe, des actions et des placements dans des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

a) Placements¹ avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 270 M\$ (298 M\$ au 31 décembre 2010 et 263 M\$ au 1^{er} janvier 2010), avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés.

(M\$ CA)	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe						
Déventures	662 \$	635 \$	1 333 \$	1 223 \$	2 499 \$	2 258 \$
Obligations	31 033	27 806	27 622	27 552	18 089	19 548
Titres du marché monétaire	7 545	7 562	4 735	4 835	3 207	3 308
Placements non traditionnels ²	5 821	5 482	5 231	5 021	5 829	6 139
Titres canadiens à taux réels	19 766	13 109	16 207	12 119	13 031	10 159
Titres non canadiens à taux réels	9 066	7 210	6 869	6 892	6 518	6 621
	73 893	61 804	61 997	57 642	49 173	48 033
Actions						
Cotées en bourse						
Canadiennes	5 188	5 325	5 411	4 831	1 761	1 373
Non canadiennes	28 934	29 752	25 947	24 873	20 658	19 464
Hors bourse						
Canadiennes	2 280	1 422	1 961	1 470	1 464	1 314
Non canadiennes	10 252	10 507	9 673	9 885	7 163	8 148
	46 654	47 006	42 992	41 059	31 046	30 299
Actifs réels						
Biens immobiliers (note 5)	14 960	8 660	16 861	11 898	14 209	10 456
Infrastructures	8 709	7 460	7 070	5 771	5 568	4 824
Terrains forestiers exploitables	2 166	2 092	2 220	2 108	2 339	2 116
	25 835	18 212	26 151	19 777	22 116	17 396
	146 382	127 022	131 140	118 478	102 335	95 728
Sommes à recevoir liées aux placements						
Titres achetés en vertu de conventions de revente	7 245	7 219	2 286	2 291	2 453	2 455
Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt	841	841	249	249	983	1 005
Contrats dérivés, montant net	2 095	1 141	2 519	1 128	2 315	1 208
	10 181	9 201	5 054	3 668	5 751	4 668
Placements	156 563 \$	136 223 \$	136 194 \$	122 146 \$	108 086 \$	100 396 \$

¹ Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter au tableau des placements de plus de 100 M\$ présenté aux pages 118 à 121.

² Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

(M\$ CA)	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Passifs liés aux placements						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(35 088) \$	(35 112) \$	(28 245) \$	(28 741) \$	(9 684) \$	(9 701) \$
Titres vendus à découvert						
Titres à revenu fixe	(2 076)	(2 048)	(898)	(901)	(1 429)	(1 467)
Actions	(847)	(826)	(249)	(212)	(983)	(911)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(458)	(458)	(383)	(383)	(268)	(268)
Contrats dérivés, montant net	(1 836)	(532)	(1 698)	(915)	(2 213)	(1 512)
	(40 305)	(38 976)	(31 473)	(31 152)	(14 577)	(13 859)
Placements, montant net (note 2d)	116 258 \$	97 247 \$	104 721 \$	90 994 \$	93 509 \$	86 537 \$

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1d :

(M\$ CA)	31 décembre 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	59 389 \$	4 309 \$	10 195 \$	73 893 \$
Actions	32 013	1 069	13 572	46 654
Actifs réels	856	205	24 774	25 835
Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	(2 533)	(27 885)	294	(30 124)
Placements, montant net	89 725 \$	(22 302) \$	48 835 \$	116 258 \$

(M\$ CA)	31 décembre 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	46 817 \$	4 847 \$	10 333 \$	61 997 \$
Actions	30 096	192	12 704	42 992
Actifs réels	1 435	286	24 430	26 151
Passifs liés aux placements, montant net	(1 233)	(24 998)	(188)	(26 419)
Placements, montant net	77 115 \$	(19 673) \$	47 279 \$	104 721 \$

(M\$ CA)	1 ^{er} janvier 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	31 695 \$	5 426 \$	12 052 \$	49 173 \$
Actions	20 893	351	9 802	31 046
Actifs réels	1 378	301	20 437	22 116
Passifs liés aux placements, montant net	(1 617)	(6 739)	(470)	(8 826)
Placements, montant net	52 349 \$	(661) \$	41 821 \$	93 509 \$

Les chiffres correspondants ont été retraités en raison des dispositions de non-consolidation du chapitre 4600. Il n'y a pas d'incidence sur le montant net des placements.

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir/(passifs) liés aux placements mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours de l'exercice. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

2011					
(M\$ CA)	Titres à revenu fixe	Actions	Actifs réels	Sommes à recevoir/ (passifs) liés aux placements, montant net	Total
Solde, au début de l'exercice	10 333 \$	12 704 \$	24 430 \$	(188) \$	47 279 \$
Achats	3 394	3 408	5 833	3 671	16 306
Ventes	(4 202)	(3 678)	(7 308)	(3 582)	(18 770)
Transferts vers le niveau ³	253	-	-	(9)	244
Transferts depuis le niveau ³	(170)	(259)	-	27	(402)
Gains inclus dans le revenu de placement (note 6)					
Réalisés	31	854	286	84	1 255
Non réalisés	556	543	1 533	291	2 923
Solde, à la fin de l'exercice	10 195 \$	13 572 \$	24 774 \$	294 \$	48 835 \$

2010					
(M\$ CA)	Titres à revenu fixe	Actions	Actifs réels	Sommes à recevoir (passifs) liés aux placements, montant net	Total
Solde, au début de l'exercice	12 052 \$	9 802 \$	20 437 \$	(470) \$	41 821 \$
Achats	4 827	3 929	10 084	5 039	23 879
Ventes	(6 785)	(2 550)	(7 782)	(5 048)	(22 165)
Transferts vers le niveau ³	-	-	-	5	5
Transferts depuis le niveau ³	(87)	(69)	-	41	(115)
Gains/(pertes) inclus dans le revenu de placement (note 6)					
Réalisés	(601)	423	68	(77)	(187)
Non réalisés	927	1 169	1 623	322	4 041
Solde, à la fin de l'exercice	10 333 \$	12 704 \$	24 430 \$	(188) \$	47 279 \$

³ Les transferts vers et depuis le niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. De même, les transferts entre le niveau 2 et le niveau 1 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables. Voir la note 1d, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou du marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les contrats dérivés négociés hors bourse ou en bourse comprennent notamment ce qui suit :

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse dans lesquels deux contreparties échangent un ensemble de flux de trésorerie selon un taux convenu qui est appliqué à un montant nominal. Voici les diverses ententes de swaps auxquelles le régime participe :

Les swaps sur actions et sur marchandises sont des contrats dans le cadre desquels une partie s'engage à verser à l'autre partie, ou à recevoir de celle-ci, des flux de trésorerie fondés sur les variations de valeur d'un indice boursier ou de marchandises, d'un panier de titres ou de marchandises, ou d'un titre ou d'une marchandise unique.

Les swaps de taux sont des ententes dans le cadre desquelles deux parties s'échangent un ensemble de paiements fondés sur différents taux appliqués à un montant nominal.

Les swaps de devises consistent en un échange de paiements fixes dans une devise en contrepartie de paiements fixes établis dans une autre devise.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont négociés sur des marchés boursiers réglementés visant de tels contrats, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des ententes négociées hors bourse entre deux parties. Voici des exemples de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré :

Les contrats à terme normalisés portant sur des actions ou des marchandises sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter à valeur fixe (prix convenu), selon un indice boursier ou un indice de marchandises, un panier de titres, un titre ou une marchandise unique à une date ultérieure prédéterminée.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter des instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt à une date ultérieure prédéterminée selon un prix établi.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix établi ou selon une entente précise à une date ultérieure prédéterminée.

Options

Les options peuvent être acquises sous forme de montants normalisés en bourse ou hors bourse, selon des modalités personnalisées. Il s'agit d'ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises à un prix établi, à une date ultérieure prédéterminée. Le vendeur d'une option peut également régler le contrat par un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acheteur. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le régime conclut diverses ententes en matière d'options, qui portent notamment sur des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des devises.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors bourse par lesquels le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) est transféré d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent notamment les swaps sur défaillance, les swaps d'actions sur défaillance, les swaps sur rendement total et les prêts participatifs.

Les swaps sur défaillance et les swaps d'actions sur défaillance procurent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé résultant d'événements précis, comme le défaut de paiement ou l'insolvabilité. Ces swaps ressemblent, par leur structure, à une option en vertu de laquelle l'acheteur paie une prime au vendeur du swap sur défaillance de crédit et du swap d'actions sur défaillance en retour d'un paiement pour la détérioration de la valeur de l'actif référencé. L'actif référencé d'un swap sur défaillance est un instrument de créance, tandis que l'actif référencé d'un swap d'actions sur défaillance est un instrument de capitaux propres.

Les swaps sur rendement total sont des contrats qui prévoient l'échange entre contreparties de flux de trésorerie correspondant à la variation de la valeur de l'actif référencé.

Les prêts participatifs sont des contrats dans le cadre desquels une contrepartie fournit du financement à l'autre partie en échange d'une participation au partage des risques et des bénéfices des prêts contractés par l'autre partie.

Autres produits dérivés

Le régime négocie également hors bourse d'autres produits dérivés, comme les swaps liés à la volatilité ou aux écarts et les swaps sur dividendes. Un investisseur peut négocier des swaps liés à la volatilité ou aux écarts dans le but d'ajouter une plus-value ou de couvrir les risques associés à l'amplitude d'un mouvement, par exemple la volatilité, les écarts, la corrélation ou la covariance de certains produits sous-jacents, comme les taux de change ou les indices boursiers. Les swaps sur dividendes sont des contrats hors bourse dans le cadre desquels l'investisseur convient d'égaliser tous les dividendes produits par un titre ou un indice sous-jacent pendant une période donnée. En retour, le payeur des dividendes reçoit à l'échéance un montant fixe, appelé « taux des swaps sur dividendes ».

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le régime :

(M\$ CA)	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions et sur marchandises						
Swaps	22 496 \$	(178) \$	15 332 \$	884 \$	15 102 \$	977 \$
Contrats à terme normalisés	10 003	(97)	5 494	(4)	6 920	3
Options : Cotées en bourse						
- achetées	158	3	185	3	136	4
- vendues	149	(3)	278	(5)	213	(6)
Hors bourse						
- achetées	5 271	423	5 492	337	4 563	324
- vendues	4 059	(111)	6 325	(294)	2 924	(216)
	42 136	37	33 106	921	29 858	1 086
Produits dérivés de taux d'intérêt						
Swaps	26 557	5	19 347	16	5 146	7
Contrats à terme normalisés	92 951	24	28 479	-	29 669	(8)
Options : Cotées en bourse						
- achetées	-	-	1 308	-	-	-
- vendues	7	-	1 463	(1)	73	(1)
Hors bourse						
- achetées	1 815	76	5 382	28	5 739	37
- vendues	4 384	(80)	2 115	(26)	1 098	(20)
	125 714	25	58 094	17	41 725	15
Produits dérivés sur devises						
Swaps	274	5	44	4	44	2
Contrats à terme de gré à gré ⁴	38 177	20	35 548	200	31 004	138
Contrats à terme normalisés	62	-	16	-	16	-
Options : Hors bourse - achetées	5 660	30	14 583	125	10 431	180
- vendues	5 526	(31)	12 300	(114)	8 877	(145)
	49 699	24	62 491	215	50 372	175
Produits dérivés de crédit						
Prêts participatifs	-	-	35	-	189	101
Swaps sur défaillance - achetés	8 510	300	8 043	82	10 825	209
- vendus	1 729	(308)	2 049	(267)	2 494	(567)
Swaps sur rendement total	10	1	-	-	37	(16)
	10 249	(7)	10 127	(185)	13 545	(273)
Autres produits dérivés						
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	4 147	(61)	4 968	(76)	15 481	(246)
Swaps sur dividendes	439	(37)	364	(24)	263	(28)
	4 586	(98)	5 332	(100)	15 744	(274)
	232 384	(19)	169 150	868	151 244	729
Garantie nette en espèces (reçue)/ payée en vertu de contrats dérivés	-	278	-	(47)	-	(627)
Montant nominal et juste valeur nette des contrats dérivés	232 384 \$	259 \$	169 150 \$	821 \$	151 244 \$	102 \$

⁴ À l'exception des contrats de change à terme liés à l'actif des biens immobiliers comme l'indique la note 5.

La juste valeur nette des contrats dérivés du tableau précédent se compose comme suit :

	au 31 décembre	au 31 décembre	au 1 ^{er} janvier
(M\$ CA)	2011	2010	2010
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	2 025 \$	2 578 \$	3 004 \$
Garantie en espèces payée en vertu de contrats dérivés	307	113	132
Passifs liés aux produits dérivés	(2 044)	(1 710)	(2 275)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	(29)	(160)	(759)
	259 \$	821 \$	102 \$

d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Le régime a appliqué une politique en vertu de laquelle l'actif devait être composé de 45 % d'actions, de 49 % de titres à revenu fixe, de 5 % de marchandises, de 25 % d'actifs réels et de (24 %) de titres du marché monétaire au 31 décembre 2011.

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net des placements du régime en dollars canadiens se résume comme suit :

	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition %
Actions						
Canadiennes	10 636 \$	9 %	9 286 \$	9 %	8 427 \$	9 %
Non canadiennes	41 034	35	38 203	36	32 755	35
	51 670	44	47 489	45	41 182	44
Titres à revenu fixe						
Obligations	26 500	23	22 728	22	15 462	17
Titres à taux réels ⁵	29 291	25	23 245	22	19 882	21
	55 791	48	45 973	44	35 344	38
Marchandises⁶	5 645	5	5 226	5	1 939	2
Actifs réels						
Biens immobiliers (note 5)	14 960	13	16 861	16	14 209	15
Infrastructures	8 709	7	7 070	7	5 568	6
Terrains forestiers exploitables	2 166	2	2 220	2	2 338	3
	25 835	22	26 151	25	22 115	24
Stratégies de rendement absolu⁷						
Stratégies internes de rendement absolu	7 679	7	6 845	7	6 299	7
Placements non traditionnels	4 652	4	4 531	4	5 367	5
	12 331	11	11 376	11	11 666	12
Titres du marché monétaire⁷	(35 014)	(30)	(31 494)	(30)	(18 737)	(20)
Placements, montant net	116 258 \$	100 %	104 721 \$	100 %	93 509 \$	100 %

⁵ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les titres à taux réels sont inclus dans les titres à revenu fixe plutôt que dans les actifs réels. Les chiffres correspondants au 1^{er} janvier 2010 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

⁶ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les marchandises qui étaient incluses dans les actifs réels, sont présentées dans une catégorie d'actifs distincte. Les chiffres correspondants au 1^{er} janvier 2010 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2010, les stratégies de rendement absolu et les titres du marché monétaire qui étaient auparavant inclus dans les titres à revenu fixe, sont présentés dans une catégorie d'actifs distincte. Les chiffres correspondants au 1^{er} janvier 2010 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

e) Gestion des risques

Objectifs

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques de marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour effectuer les paiements à court terme évalués à la valeur de marché résultant de la position en produits dérivés du régime et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Politiques

Le régime ne gère pas les risques de marché distinctement des risques de crédit. Il assure une gestion des risques cohérente pour ses placements au moyen d'un certain nombre de politiques, notamment :

- Énoncé de politiques et procédés de placement – Ce document précise les modalités de placement de la caisse. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. Le conseil approuve les politiques contenues dans l'énoncé et les passe en revue au moins une fois l'an.
- Politique de placement du conseil – Cette politique s'applique à l'ensemble de la caisse et à des catégories d'actifs. Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique précise la répartition des actifs et du budget de risques, en plus de dresser la liste des restrictions propres aux placements, comme la participation maximale permise dans un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. Le conseil approuve cette politique et la passe en revue régulièrement.
- Politiques des portefeuilles de chaque service de placement – Ces politiques s'appliquent aux portefeuilles individuels dans chaque catégorie d'actifs gérée par la division Placements. Toutes les politiques des portefeuilles précisent, pour chaque service, les stratégies de placement, les procédures d'exploitation, les limites d'opérations, les exigences d'approbation et les facteurs de risque, en plus de contenir une description de la gestion des risques et des exigences en matière de déclaration des données pour chaque gestionnaire de portefeuille, particulièrement en ce qui a trait à la déclaration des écarts par rapport à la politique approuvée pour le portefeuille. Toutes les politiques des portefeuilles sont soumises à l'examen et à l'approbation du vice-président directeur de la division Placements et du vice-président principal responsable du service.
- Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions – Cette politique énonce les principes qui régissent les transactions avec des contreparties autorisées et la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de transiger avec une nouvelle contrepartie.
- Politique d'approbation préalable des transactions – Cette politique officialise les procédures afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données requises pour la saisie, l'établissement du prix, la gestion du risque et la comptabilisation des transactions, et d'en permettre l'enregistrement dans les registres du régime en temps opportun, avant le début des transactions.

Processus

Le régime utilise la budgétisation des risques pour répartir les risques entre les catégories d'actifs de la caisse. Le budget de risques est soumis annuellement à l'examen et à l'approbation des membres du conseil. Il incombe à chaque service de placement de gérer les risques associés aux placements dont il a la responsabilité, selon le budget de risques qui lui est alloué. Chaque service doit respecter l'Énoncé de politiques et procédés de placement, la Politique de placement du conseil (y compris le budget de risques qui lui est alloué), la Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions, la Politique d'approbation préalable des transactions et les politiques applicables des portefeuilles. De plus, le service des titres à revenu fixe doit veiller à garder les liquidités nécessaires conformément aux politiques du régime à cet égard. La division Finances mesure de manière indépendante l'exposition au risque de placement et les liquidités du régime et fournit l'information à la division Placements et au Comité des placements du conseil.

Chaque service de placement dispose d'un comité de placements, ou d'une structure équivalente, qui se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés aux portefeuilles dont il a la gestion et d'établir des plans d'action, le cas échéant. Les gestionnaires individuels de chaque service de placement reçoivent une autorité de

placement limitée du conseil, qui l'a lui-même déléguée à l'équipe de direction. Les limites d'opérations et les exigences d'approbation sont définies dans les politiques des portefeuilles pour le service. Dans le cas de placements négociés hors bourse, comme les placements non traditionnels et les placements dans des sociétés fermées, les services de placement doivent effectuer une vérification préalable avant l'acquisition de titres et utiliser celle-ci comme un outil de suivi pour surveiller les placements après l'acquisition. On vise ainsi à assurer la plus grande transparence possible aux services pour leur permettre d'évaluer l'exposition au risque qui découle de tels placements.

Les gestionnaires principaux de chaque service de placement forment le Comité des risques de placement, qui se concentre sur la gestion des risques de placement pour l'ensemble de la caisse. Le chef des finances assiste à toutes les réunions du comité à titre d'observateur. Ce comité allie l'expérience et le jugement nécessaires en matière de placements et d'exploitation pour évaluer et gérer les risques de crédit, de marché et de liquidité sur une base régulière. Il surveille les risques liés aux devises, aux taux d'intérêt et aux liquidités pour l'ensemble de la caisse. Le comité se réunit aux deux semaines, ou plus souvent selon le contexte. Le Comité des risques de placement chapeaute le Comité du crédit de la division Placements et le Comité des liquidités de la division Placements.

Le Comité de gestion du risque d'entreprise supervise et gère les risques liés aux placements et les autres risques auxquels est exposé le régime. Le comité, présidé par le chef de la direction, comprend des représentants expérimentés provenant de toutes les divisions. Le Comité de gestion du risque d'entreprise se réunit régulièrement et présente au conseil un rapport chaque semestre, ou plus fréquemment au besoin.

f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable (risque de crédit). Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Gestion des risques de crédit

Le régime gère activement les risques de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. Ces mesures comprennent notamment la réduction de l'exposition et l'utilisation de produits dérivés de crédit.

Exception faite des titres de créance émis ou garantis sans condition importante par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada (ayant une notation de crédit de « AA » attribuée par DBRS) ou par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, les placements totaux en titres d'un émetteur unique dans toutes les catégories d'actifs ne peuvent excéder 3 % de la valeur de marché de l'ensemble de la caisse, sans l'approbation du conseil. En outre, les placements ayant une notation de crédit inférieure à « BBB » ou l'équivalent ou sans notation ne peuvent constituer plus de 20 % de la valeur du marché de l'ensemble des obligations, des débetures, des titres de créance à rendement réel, du crédit mezzanine et d'autres titres de créance (à l'exclusion de la valeur de marché des débetures non négociables émises par la province de l'Ontario, des dettes de tiers affiliés grevant des biens immobiliers et des dettes liées à une stratégie de placement approuvée par le conseil).

Le régime dispose d'un processus d'évaluation des risques de crédit pour déterminer les contreparties qui sont autorisées à participer à des conventions de rachat, à des prises en pension de titres et à des contrats dérivés. Le régime traite principalement avec des contreparties dont la notation de crédit est d'au moins « A » pour les contrats dérivés. Des politiques limitent l'exposition maximale auprès d'une contrepartie unique dans le cas des contrats dérivés.

Les garanties permettent d'atténuer grandement le risque de crédit de contrepartie. Le régime obtient systématiquement des garanties dans les cas notamment de prises en pension de titres ou de contrats dérivés hors bourse. La note 2i fournit un complément d'information sur les titres donnés en garantie.

Le régime conclut des accords avec des contreparties afin de restreindre son exposition aux créances irrécouvrables. Un accord-cadre de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) est conclu avec toutes les contreparties de contrats dérivés hors bourse, ce qui permet aux deux parties de procéder à un règlement net des obligations à la cessation ou lorsqu'un événement prédéterminé survient. Le régime négocie également une convention connexe, soit une annexe de soutien au crédit (Credit Support Annex), avec ses principales contreparties pour atténuer davantage le risque de crédit de contrepartie. Cette annexe procure au régime le droit de réaliser une garantie donnée par des contreparties en cas de défaillance de ces contreparties.

Exposition maximale aux risques de crédit avant garantie

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, aux risques de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, ainsi que des arrangements, avant la prise en compte des garanties. L'analyse porte sur les actifs financiers exposés aux risques de crédit seulement; les autres actifs financiers, particulièrement les titres de sociétés ouvertes, de même que les actifs non financiers, en sont exclus. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque crédit correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts et des ententes de participation à risque, l'exposition maximale est le montant engagé au titre de ces engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c.

(M\$ CA)	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010	au 1 ^{er} janvier 2010
Au bilan :			
Trésorerie	435 \$	432 \$	493 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 717	2 627	2 524
Somme à recevoir des courtiers	39	101	93
Titres à revenu fixe			
Déventures	662	1 333	2 499
Obligations	31 033	27 622	18 089
Titres du marché monétaire	7 545	4 735	3 207
Titres canadiens à taux réels	19 766	16 207	13 031
Titres non canadiens à taux réels	9 066	6 869	6 518
Titres achetés en vertu de conventions de revente	7 245	2 286	2 453
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	2 025	2 578	3 004
Total au bilan	80 533 \$	64 790 \$	51 911 \$
Hors bilan :			
Garanties	2 867 \$	233 \$	1 532 \$
Engagements de prêts	33	380	611
Ententes de participation à risque	113	133	125
Montant nominal des dérivés de crédit vendus	1 729	2 049	2 494
Total hors bilan	4 742	2 795	4 762
Total de l'exposition maximale	85 275 \$	67 585 \$	56 673 \$

Les chiffres correspondants des garanties, des totaux hors bilan et des totaux de l'exposition maximale ont diminué de 192 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et augmenté de 1 149 M\$ au 1^{er} janvier 2010, en raison des dispositions de non-consolidation du chapitre 4600.

Bien que l'exposition maximale du régime aux risques de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

Concentration du risque de crédit

Au 31 décembre 2011, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 42,1 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (31 décembre 2010 – 34,9 G\$, 1^{er} janvier 2010 – 22,0 G\$), de 9,6 G\$ de titres émis par le Trésor américain (31 décembre 2010 – 8,4 G\$, 1^{er} janvier 2010 – 6,5 G\$), de 2,9 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (31 décembre 2010 – 1,4 G\$, 1^{er} janvier 2010 – 0,8 G\$), de 2,7 G\$ en somme à recevoir de la province de l'Ontario, (voir la note 3) (31 décembre 2010 – 2,6 G\$, 1^{er} janvier 2010 – 2,5 G\$), de 0,7 G\$ de débentures non négociables émises par la province de l'Ontario (31 décembre 2010 – 1,3 G\$, 1^{er} janvier 2010 – 2,5 G\$) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change, et de l'écart de taux. Le régime de retraite est exposé aux risques de marché en raison de ses activités de placements. Le niveau de risque de marché auquel est exposé le régime varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs, ainsi que la composition de l'actif.

Gestion du risque de marché

Le régime gère le risque de marché principalement par la diversification de ses placements dans différents secteurs, à l'échelle mondiale, et par le recours à diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque de marché.

Évaluation des risques de marché et de crédit

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

L'exposition totale de l'actif est calculée selon la méthode du déficit prévu. Elle fait état du risque des placements par catégorie d'actifs et reflète le risque de pertes au titre de l'actif net attribuable à des facteurs de risques de marché et de crédit. Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes supérieures aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions présentées plus loin.

La méthode du déficit prévu est une approche statistique qui tient compte de la volatilité des marchés et du risque de crédit, de même que de la diversification des risques obtenue en effectuant des placements dans des produits et des marchés différents. Les risques, mesurés de manière uniforme pour tous les marchés et les produits, peuvent être regroupés pour donner un indicateur unique de risque. Le niveau de 99 % sur un an utilisé par le régime est obtenu au moyen d'une simulation historique et de l'approche « bootstrapping » qui reflète le rendement annuel prévu pour le portefeuille dans 1 % des pires cas. Le régime utilise à l'heure actuelle les données des 25 dernières années du marché. En l'absence de données historiques suffisantes, des approximations et des méthodes statistiques sont utilisées pour compléter les séries de données.

La méthode du déficit prévu employée comporte des limites. Par exemple, il se peut que les données historiques ne fournissent pas la meilleure estimation des changements à venir. De plus, elle peut ne pas rendre la corrélation des rendements des actifs dans des fluctuations de marché extrêmement négatives qui ne se sont pas produites pendant la période couverte par les données historiques. L'approche « bootstrapping » et une longue période historique atténuent toutefois cette limite dans une certaine mesure, puisqu'elles permettent de produire un ensemble de scénarios qui comprennent des événements négatifs extrêmes. Le régime calcule le risque relatif à ses positions en actifs à la fin de la journée, ce qui constitue une autre limite. Les positions peuvent changer radicalement pendant une séance de négociation boursière. Ces limites et la nature même de la méthode du déficit prévu signifient que les pertes du régime peuvent excéder les montants présentés à l'égard de l'exposition aux risques dans les rapports sur les risques.

Le régime surveille et améliore constamment sa méthode de calcul du risque, afin d'en arriver à une estimation du risque aussi juste que possible. Différentes mesures ont été prises au cours du dernier exercice pour améliorer considérablement la précision des mesures du risque calculées. Les méthodes de mesure du risque ont été modifiées de façon à intégrer des modèles de risque plus précis et des données plus fiables sur le risque.

Le tableau ci-dessous présente la variation sur 12 mois au titre de l'exposition totale de l'actif du régime calculée selon la méthode du déficit prévu. L'augmentation de 3 G\$ de l'exercice est principalement attribuable à un changement dans la modélisation des taux d'intérêt réels en raison de l'utilisation d'une méthode fondée sur le niveau de changements constatés au cours de périodes historiques comparables par rapport à une méthode fondée sur les variations des pourcentages d'un échantillon aléatoire. Ce changement s'imposait en raison de la faiblesse des taux d'intérêt et a eu une incidence directe sur les titres à taux réels de l'actif. Les variations des autres actifs sont principalement attribuables aux fluctuations de la valeur de marché des placements du régime, aux couvertures de change et à d'autres modifications au modèle de risque.

	au 31 décembre	
(G\$ CA) ⁸	2011	2010
Actions		
Canadiennes	4,0 \$	3,5 \$
Non canadiennes	12,5	11,0
Titres à revenu fixe		
Obligations	2,0	2,0
Titres à taux réels	4,5	1,5
Marchandises	3,5	2,5
Actifs réels		
Biens immobiliers	1,5	2,5
Infrastructures	1,5	1,0
Terrains forestiers exploitables	0,5	0,5
Stratégies de rendement absolu	1,0	2,0
Titres du marché monétaire	4,5	3,5
Exposition totale de l'actif, calculée selon la méthode du déficit prévu^{9,10}	21,5 \$	18,5 \$

⁸ Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

⁹ L'exposition totale calculée selon la méthode de déficit prévu n'égale pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

¹⁰ Aux exercices précédents, l'exposition totale calculée selon la méthode du déficit prévu était présentée plutôt que l'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu. L'exposition totale calculée selon la méthode du déficit prévu est le risque que représente pour le régime l'écart de valeur entre les actifs et les passifs ou l'excédent/le déficit de capitalisation sur un an. Par suite des changements au modèle de taux d'intérêt réels, l'exposition totale calculée selon la méthode de déficit prévu repose essentiellement sur les fluctuations de taux d'intérêt et leur incidence sur la valeur du passif. L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu est le risque associé aux actifs nets détenus sous forme de placements seulement. Dans le contexte du risque de placement, des risques de marché ou de crédit et des changements au portefeuille de placements et leur incidence sur le risque de perte des actifs du régime, l'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu est la mesure du risque qui résume l'incidence des changements sur les placements du régime. L'exposition totale de l'actif calculé selon la méthode du déficit prévu fait l'objet d'un suivi et d'un compte rendu à la direction et au conseil. La Politique de placement du conseil établit les limites de gestion de l'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu du régime. L'exposition totale calculée selon la méthode du déficit prévu continue de faire l'objet d'un suivi et d'un compte rendu à la direction et au conseil. Toutefois, il est géré parallèlement à des études axées sur le bilan à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime gère le risque de taux d'intérêt au moyen de produits dérivés de taux d'intérêt, comme le décrit la note 2c des états financiers. En tenant compte des contrats dérivés ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements dont fait état la note 2c, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6 % (6 % au 31 décembre 2010 et 6 % au 1^{er} janvier 2010) de la valeur des placements du régime dans des titres à revenu fixe. De la même façon, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 17 % (16 % au 31 décembre 2010 et 14 % au 1^{er} janvier 2010) de la valeur des placements du régime dans les titres à taux réels.

Au 31 décembre 2011, en présupposant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 19 % du passif au titre du régime (18 % au 31 décembre 2010 et 18 % au 1^{er} janvier 2010).

Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Aux 31 décembre 2011 et 2010, ainsi qu'au 1^{er} janvier 2010, le régime détenait des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

	31 décembre	31 décembre	1 ^{er} janvier
(M\$ CA)	2011	2010	2010
Devise	Risque net	Risque net	Risque net
Dollar américain	22 877 \$	20 970 \$	19 978 \$
Livre sterling	5 759	5 565	4 673
Euro	4 684	4 632	5 358
Real brésilien	3 021	3 202	4 237
Yen japonais	2 538	2 655	2 155
Peso chilien	1 968	1 492	1 279
Renminbi	1 892	410	220
Dollar australien	1 495	2 361	1 935
Won sud-coréen	1 011	520	391
Couronne suédoise	723	678	68
Autres	4 920	4 045	3 086
	50 888 \$	46 530 \$	43 380 \$

Une augmentation/diminution de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport à toutes les devises, en supposant que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, se traduirait par une diminution/ augmentation de la valeur nette des placements d'environ 509 M\$ au 31 décembre 2011 (465 M\$ au 31 décembre 2010 et 434 M\$ au 1^{er} janvier 2010).

h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Ce risque est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, comme les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

Gestion du risque de liquidité

Les liquidités du régime sont analysées quotidiennement afin d'assurer que le régime garde au moins 1 % de son actif sous forme de bons du Trésor du Canada non grevés. Le régime gère ses liquidités en détenant d'autres titres non grevés du gouvernement du Canada (obligations, bons du Trésor et obligations à rendement réel) et du gouvernement des États-Unis qui peuvent faire l'objet d'une convention de rachat pour permettre au régime d'absorber les effets qu'aurait sur les liquidités une baisse marquée des marchés boursiers susceptible de survenir 1 fois sur 10 et 1 fois sur 100 sur un horizon d'un an. Les liquidités du régime sont vérifiées périodiquement par l'application de divers scénarios de risque comme une fluctuation importante des marchés.

Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 51 695 M\$ au 31 décembre 2011 (43 285 M\$ au 31 décembre 2010 et 28 495 M\$ au 1^{er} janvier 2010). Le régime détient également une valeur de 34 122 M\$ (31 358 M\$ au 31 décembre 2010 et 22 419 M\$ au 1^{er} janvier 2010) sous forme de titres cotés en bourse inscrits sur les principales places boursières. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

Échéance contractuelle

Le passif du régime comprend les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les crédateurs et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les crédateurs et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Comme le régime peut régler les produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du régime liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit au 31 décembre :

			2011
(M\$ CA)	D'ici un an	Entre un an et cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(29 565) \$	(5 523) \$	(35 088) \$
Titres vendus à découvert			
Titres à revenu fixe	(2 076)	-	(2 076)
Actions	(847)	-	(847)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(458)	-	(458)
Contrats dérivés, montant net	(1 836)	-	(1 836)
Total	(34 782) \$	(5 523) \$	(40 305) \$

			2010
(M\$ CA)	D'ici un an	Entre un an et cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(28 245) \$	-	(28 245) \$
Titres vendus à découvert			
Titres à revenu fixe	(898)	-	(898)
Actions	(249)	-	(249)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(383)	-	(383)
Contrats dérivés, montant net	(1 698)	-	(1 698)
Total	(31 473) \$	- \$	(31 473) \$

Les passifs du régime liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit au 1^{er} janvier :

			2010
(M\$ CA)	D'ici un an	Entre un an et cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(9 684) \$	-	(9 684) \$
Titres vendus à découvert			
Titres à revenu fixe	(1 429)	-	(1 429)
Actions	(983)	-	(983)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(268)	-	(268)
Contrats dérivés, montant net	(2 213)	-	(2 213)
Total	(14 577) \$	- \$	(14 577) \$

Les chiffres correspondants pour les passifs liés aux placements ont diminué de 19 166 M\$ au 31 décembre 2010 et de 15 814 M\$ au 1^{er} janvier 2010 en raison des dispositions de non-consolidation du chapitre 4600.

i) Titres donnés en garantie

Des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis ayant une juste valeur de 1 260 M\$ (858 M\$ au 31 décembre 2010 et 2 378 M\$ au 1^{er} janvier 2010) ont été déposés ou donnés en garantie auprès de diverses institutions financières à titre de garantie ou de marge. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres acceptés par les contreparties.

Des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis ayant une juste valeur de 1 838 M\$ (447 M\$ au 31 décembre 2010 et 269 M\$ au 1^{er} janvier 2010) ont été reçus de diverses institutions financières à titre de garantie. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut, mais aucune garantie n'a été vendue ni réengagée aux 31 décembre 2011 et 2010, ainsi qu'au 1^{er} janvier 2010.

Note 3.**SOMME À RECEVOIR DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

	au 31 décembre	au 31 décembre	au 1 ^{er} janvier
(M\$ CA)	2011	2010	2010
Cotisations à recevoir	2 663 \$	2 554 \$	2 445 \$
Intérêts courus à recevoir	54	73	79
	2 717 \$	2 627 \$	2 524 \$

La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2011 comprend une somme de 1 344 M\$ reçue en janvier 2012 et un montant estimatif de 1 373 M\$ avec les intérêts à recevoir en janvier 2013. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2010 comprenait une somme de 1 316 M\$ reçue en janvier 2011 et un montant estimatif initial de 1 311 M\$ à recevoir en janvier 2012. La somme à recevoir de la province au 1^{er} janvier 2010 comprenait une somme de 1 245 M\$ reçue en janvier 2010 et un montant estimatif initial de 1 279 M\$ à recevoir en janvier 2011. La différence entre les estimations initiales et le montant reçu est attribuable aux intérêts.

Note 4.**PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES****a) Hypothèses actuarielles**

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées, soit 162 587 M\$ (146 893 M\$ au 31 décembre 2010 et 131 858 M\$ au 1^{er} janvier 2010), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations à long terme qui sont émises par le gouvernement canadien et ont des caractéristiques semblables au passif du régime, plus un écart pour tenir compte du risque de crédit de la province de l'Ontario. Le taux d'inflation correspond à l'écart entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

En 2011, l'écart est passé de 50 points de base à l'écart en vigueur au 31 décembre entre les obligations nominales à long terme du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario. Cette modification de l'estimation comptable est appliquée prospectivement à compter du 31 décembre 2011. L'effet de cette modification a été une baisse de la valeur des prestations de retraite constituées de 12 397 M\$ en 2011.

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

	au 31 décembre	au 31 décembre	au 1 ^{er} janvier
	2011	2010	2010
Taux d'actualisation	3,40 %	4,05 %	4,60 %
Taux d'augmentation des salaires	3,05 %	3,40 %	3,55 %
Taux d'inflation	2,05 %	2,40 %	2,55 %
Taux réel	1,35 %	1,65 %	2,05 %

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers en 2011. Ces changements ont entraîné une augmentation nette de 22 284 M\$ au 31 décembre 2011 (10 242 M\$ au 31 décembre 2010 et 9 941 M\$ au 1^{er} janvier 2010) de la valeur des prestations de retraite constituées. Aucun changement aux hypothèses non économiques n'a été adopté en 2011. Les méthodes d'évaluation actuarielle ont été ajustées pour tenir compte des données sur la participation fournies à la fin de chaque année scolaire plutôt qu'à la fin de chaque année civile, à compter de 2011. Les modifications apportées aux hypothèses non économiques et aux méthodes d'évaluation actuarielle ont diminué les prestations de retraite constituées de 68 M\$, y compris l'incidence de la mise à jour des données sur la participation à la fin de chaque année scolaire plutôt qu'à la fin de chaque année civile (augmentation de 198 M\$ au 31 décembre 2010 et aucun changement au 1^{er} janvier 2010). Les modifications apportées aux hypothèses économiques et non économiques, de même qu'aux méthodes d'évaluation actuarielle, ont entraîné une augmentation nette de 9 819 M\$ (10 440 M\$ au 31 décembre 2010 et 9 941 M\$ au 1^{er} janvier 2010) de la valeur des prestations de retraite constituées.

b) Dispositions du régime

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. La protection contre l'inflation se situe entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les corépondants ne peuvent demander l'application de la disposition relative à la protection conditionnelle contre l'inflation qu'au moment du dépôt d'une évaluation actuarielle, selon l'état de capitalisation du régime. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation auquel les participants renoncent.

La protection conditionnelle contre l'inflation a été invoquée dans l'évaluation actuarielle déposée au 1^{er} janvier 2011. À compter du 1^{er} janvier 2012, la protection contre l'inflation correspond à 60 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour les services décomptés après 2009. Les corépondants peuvent modifier le niveau de la protection contre l'inflation au prochain dépôt d'une évaluation actuarielle. Le prochain dépôt est requis en 2014.

En ce qui a trait aux évaluations aux fins des états financiers, le régime accumule le montant minimal au titre de la protection contre l'inflation estimé à 60 % pour les services décomptés après 2009 jusqu'au prochain dépôt requis et au niveau garanti de 50 % pour la période suivante. Le taux d'indexation pour les services décomptés avant 2010 demeure à 100 %.

En supposant un taux d'indexation de 100 % à compter du prochain dépôt réglementaire, de même que le retour à une protection intégrale contre l'inflation pour les années ultérieures, les prestations de retraite constituées augmenteraient de 1 620 M\$ (755 M\$ au 31 décembre 2010) à 164 207 M\$ (147 648 M\$ au 31 décembre 2010). La valeur actualisée des cotisations supplémentaires maximales que le régime recevrait du gouvernement de l'Ontario et des employeurs désignés serait de 1 620 M\$ (755 M\$ au 31 décembre 2010).

c) Pertes et gains actuariels

Les pertes actuarielles au titre des prestations de retraite constituées de 179 M\$ (gains de 316 M\$ au 31 décembre 2010) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

Note 5.**PLACEMENTS IMMOBILIERS**

Les placements immobiliers du régime sont composés de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée, une filiale en propriété exclusive. Les tableaux ci-dessous contiennent de l'information sur les placements immobiliers nets :

(M\$ CA)	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010		au 1 ^{er} janvier 2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actif¹						
Biens immobiliers ²	18 866 \$	12 593 \$	17 100 \$	12 505 \$	15 461 \$	12 167 \$
Placements	1 234	869	1 831	1 392	1 992	1 509
Autres actifs ²	306	268	361	321	319	248
Total de l'actif	20 406	13 730	19 292	14 218	17 772	13 924
Passif¹						
Dettes à long terme ²	4 665	4 527	1 719	1 792	2 947	2 984
Autres passifs ²	781	543	712	528	616	484
Total du passif	5 446	5 070	2 431	2 320	3 563	3 468
Placements immobiliers, montant net	14 960 \$	8 660 \$	16 861 \$	11 898 \$	14 209 \$	10 456 \$

¹ Au 31 décembre 2011, les actifs nets en dollars américains et en livres sterling ont été couverts au moyen de contrats de change à terme pour un montant nominal de 915 M\$ (1 253 M\$ au 31 décembre 2010 et 1 698 M\$ au 1^{er} janvier 2010) dont la juste valeur combinée est de (43) M\$ (24 M\$ au 31 décembre 2010 et 71 M\$ au 1^{er} janvier 2010).

² Comprend la part proportionnelle des actifs et des passifs des coentreprises liées aux biens immobiliers de 3 717 M\$ (3 259 M\$ au 31 décembre 2010 et 3 489 M\$ au 1^{er} janvier 2010) et de 1 144 M\$ (1 305 M\$ au 31 décembre 2010 et 1 371 M\$ au 1^{er} janvier 2010), respectivement.

(M\$ CA)	2011	2010
Produits		
Locations	1 804 \$	1 773 \$
Placements et autres	77	66
	1 881	1 839
Charges		
Exploitation des biens immobiliers	793	776
Frais généraux et administratifs	37	32
Autres ³	47	24
	877	832
Résultat d'exploitation	1 004	1 007
Charges d'intérêts	(176)	(159)
Revenu de placement (note 6)	828	848
Gains nets sur placement ^{4, 5}	1 545	1 519
Résultat net tiré des biens immobiliers	2 373 \$	2 367 \$

³ Comprend des coûts de transaction de 24 M\$ (11 M\$ en 2010).

⁴ Comprend des gains nets non réalisés de 1 337 M\$ (1 210 M\$ en 2010).

⁵ Ce montant est inclus dans les gains nets sur placement réalisés et non réalisés indiqués dans la note 6.

Note 6.**REVENU DE PLACEMENT****a) Revenu/(perte) de placement avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion directs et des coûts de transaction aux catégories d'actifs**

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés et des coûts de transaction aux catégories d'actifs, pour l'exercice clos le 31 décembre, s'établit comme suit :

(M\$ CA)	2011	2010
Intérêts sur titres à revenu fixe		
Déventures	99 \$	156 \$
Titres du marché monétaire	(124)	(138)
Obligations	1 334	1 049
Charges d'intérêts sur convention de rachat, montant net	(166)	(56)
Charges d'intérêts sur swaps, montant net	(154)	(106)
Titres canadiens à taux réels	428	393
Titres non canadiens à taux réels	171	150
	1 588	1 448
Dividendes		
Actions canadiennes	179	148
Actions non canadiennes	979	643
	1 158	791
Actifs réels		
Biens immobiliers (note 5)	828	848
Infrastructures	201	273
Terrains forestiers exploitables	60	43
	1 089	1 164
	3 835	3 403
Gains réalisés et non réalisés sur placements, montant net^{1,2}	8 233	10 210
Frais de gestion directs	(218)	(256)
Coûts de transaction	(115)	(88)
Revenu de placement	11 735 \$	13 269 \$

¹ Comprend des gains nets non réalisés de 5 284 M\$ (6 755 M\$ en 2010).

² Comprend des gains/(pertes) de change nets de (546) M\$ (gains de 569 M\$ en 2010).

b) Revenu/(perte) de placement

Le revenu (perte) de placement par catégorie d'actifs, après l'attribution des gains et des pertes nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion directs et des coûts de transaction, pour l'exercice clos le 31 décembre, s'établit comme suit :

(M\$ CA)	2011	2010
Titres à revenu fixe	9 306 \$	4 172 \$
Actions canadiennes	(267)	1 659
Actions non canadiennes	(248)	3 678
Marchandises	(46)	660
Actifs réels	2 990	3 100
	11 735 \$	13 269 \$

Note 7.**RENDEMENTS DES PLACEMENTS ET DES INDICES DE RÉFÉRENCE CONNEXES**

Les rendements des placements et des indices de référence connexes par catégorie d'actifs pour l'exercice clos le 31 décembre s'établissent comme suit :

Rendements des placements	2011		2010	
	Rendements des placements	Rendements des indices de référence des placements	Rendements des placements	Rendements des indices de référence des placements
Titres à revenu fixe	19,9 %	19,5 %	9,9 %	9,5 %
Actions canadiennes	(5,0)	(9,1)	14,6	13,8
Actions non canadiennes	0,2	(4,4)	9,4	5,9
Marchandises	(2,3)	(1,5)	3,2	3,3
Actifs réels	13,2	13,3	13,9	5,5
Rendement global du régime	11,2 %	9,8 %	14,3 %	9,8 %

Les rendements des placements ont été calculés conformément aux méthodes reconnues par le CFA Institute et par l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Le régime sélectionne des indices de référence qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actifs est comparé avec un indice de référence qui reflète les résultats des stratégies de placement adoptées par les gestionnaires pour cette catégorie d'actifs.

Le rendement total du régime est comparé à un indice de référence composé qui est exprimé en dollars canadiens et obtenu en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actifs, tout en tenant compte de la pondération prévue dans la politique de composition de l'actif du régime.

Note 8.**ÉVALUATIONS ACTUARIELLES RÉGLEMENTAIRES**

Les évaluations actuarielles réglementaires sont préparées périodiquement afin de déterminer les exigences de capitalisation du régime. Les participants actifs sont actuellement tenus de verser à titre de cotisation au régime 10,4 % de la tranche de leur salaire couverte par le RPC et 12,0 % de l'excédent sur cette tranche. La province et les employeurs désignés versent des cotisations d'équivalence. De plus, la politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant de définir les cotisations et les prestations.

Conformément à l'entente survenue entre les corépondants, les taux de cotisation sont les suivants :

(%)	Taux de cotisation	
	Tranche couverte par le RPC	Tranche non couverte par le RPC
2012	10,80 %	12,40 %
2013	11,15 %	12,75 %
2014	11,50 %	13,10 %

Les méthodes actuarielles utilisées pour les évaluations actuarielles réglementaires diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle en vue de dresser les états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers. Les évaluations réglementaires utilisent la méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations futures à constituer et des cotisations futures à verser à la date d'évaluation.

Selon la dernière évaluation réglementaire déposée auprès des autorités de réglementation, au 1^{er} janvier 2011, préparée par Mercer (Canada) limitée, l'excédent de capitalisation s'élevait à 212 M\$, après l'adoption de la protection conditionnelle contre l'inflation de 60 % pour les périodes de service postérieures à 2009 et l'augmentation des cotisations présentée ci-dessus, qui sera payable sur une période de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Note 9.

COTISATIONS

(M\$ CA)	2011	2010
Participants		
Services rendus au cours de la période	1 352 \$	1 294 \$
Rachat de services	25	19
	1 377	1 313
Province de l'Ontario		
Services rendus au cours de la période	1 345	1 280
Intérêts	40	52
Rachat de services	21	16
	1 406	1 348
Autres employeurs	26	25
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	14	11
	40	36
	2 823 \$	2 697 \$

Note 10.

PRESTATIONS VERSÉES

(M\$ CA)	2011	2010
Rentes de retraite	4 329 \$	4 190 \$
Prestations de décès	259	244
Rentes d'invalidité	29	30
Transferts de la valeur de rachat	33	21
Transferts à d'autres régimes	10	10
Remboursements	3	5
	4 663 \$	4 500 \$

Note 11.**FRAIS D'ADMINISTRATION****a) Frais de placement**

(M\$ CA)	2011	2010
Salaires, incitatifs et avantages	180,6 \$	195,3 \$
Locaux et matériel	31,5	30,6
Services professionnels et de consultation	37,0	26,0
Services d'information	14,9	14,5
Communications et déplacements	12,0	10,0
Frais de garde	8,0	9,0
Honoraires d'audit réglementaire	1,6	1,3
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,6	0,6
Autres	3,2	2,7
	289,4 \$	290,0 \$

b) Frais liés aux services aux participants

(M\$ CA)	2011	2010
Salaires, incitatifs et avantages	28,6 \$	27,9 \$
Locaux et matériel	8,8	9,2
Services professionnels et de consultation	3,5	4,0
Communications et déplacements	1,7	1,5
Honoraires d'audit réglementaire	0,1	0,1
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,1	0,1
Autres	0,8	0,8
	43,6 \$	43,6 \$

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du régime, soit les membres du conseil et de l'équipe de direction, ainsi que les vice-présidents principaux de la division Placements.

La rémunération des principaux dirigeants est incluse dans les frais d'administration du régime. Il n'y a pas d'autres opérations entre parties liées touchant les principaux dirigeants et le régime.

La rémunération des principaux dirigeants au 31 décembre se présente comme suit :

(M\$ CA)	2011	2010
Avantages à court terme	12,0 \$	11,0 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	3,1	3,0
Autres avantages à long terme	23,5	23,5
Indemnités de fin de contrat de travail	-	0,1
Total	38,6 \$	37,6 \$

d) Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés couverts par le régime sont des participants au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) ou du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Certains employés sont aussi des participants au régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires (RASSF). De l'information sur ces trois régimes, dont le répondant est la Province de l'Ontario, se trouve à www.optrust.com et à www.opb.ca. En tant qu'employeur, le régime ajoute des cotisations d'équivalence aux cotisations des employés à ces régimes de retraite. Certains membres de la haute direction participent également à un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé, géré par le régime, qui procure des prestations de retraite non indexées équivalant à 2 % du salaire annuel moyen de l'employé pour les trois années les mieux rémunérées, et ce, pour chaque année de service, moins la rente annuelle initiale à laquelle l'employé a droit en vertu du RRF et du RASSF. Les cotisations passées en charges par le régime au cours de l'exercice s'établissent à 10,1 M\$ (11,9 M\$ en 2010). Les cotisations sont incluses dans les charges au titre des salaires, des primes et des avantages.

Note 12.

CAPITAL

Les excédents et les déficits de capitalisation établis régulièrement au cours des évaluations actuarielles préparées par un actuaire indépendant sont décrits dans le capital du régime dans les états financiers. L'évaluation actuarielle préparée par l'actuaire sert à mesurer la santé financière à long terme du régime. L'actuaire vérifie la capacité du régime à s'acquitter de ses engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants. Au moyen d'un taux de rendement hypothétique, l'actuaire prévoit les prestations versées par le régime pour estimer la valeur actuelle du passif (voir la note 4), puis il compare ces données à l'actif actuel du régime, aux cotisations futures de tous les participants actuels de même qu'à la valeur actualisée des hausses de cotisations des futurs participants. Le résultat de la comparaison indique un excédent ou un déficit.

La gestion du capital du régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations afin de pouvoir les verser à long terme. Les corépondants modifient le taux de cotisation et les niveaux de prestations afin d'éliminer tout déficit. La politique de capitalisation du régime établie par les corépondants dans l'Entente des partenaires décrit comment ces derniers gèrent le capital du régime.

Une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Lorsque l'évaluation n'est pas déposée auprès de l'autorité de réglementation, l'actuaire effectue une évaluation actuarielle préliminaire pour aider les corépondants à gérer le capital du régime.

La note 8 indique l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée et l'état de la capitalisation du régime selon l'évaluation préliminaire.

Note 13.

CONVENTION DE RETRAITE (CR)

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la CR a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil comme fiduciaire de la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte et que le régime ne la contrôle pas, l'actif net affecté aux prestations ainsi que la valeur des prestations de retraite constituées et du déficit, présentés ci-après, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers du régime.

La CR est financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les participants, la province de l'Ontario et les employeurs désignés versent au régime. Cette partie des cotisations est calculée en fonction d'un plafond imposé aux cotisations versées au régime, les cotisations qui excèdent cette limite étant versées à la CR. Le plafond est fixé annuellement par l'actuaire indépendant du régime de manière à ce que les cotisations à la CR soient suffisantes pour couvrir les prestations à verser pendant les 12 prochains mois. Au début de 2012, l'actuaire a établi que le plafond devait être porté de 14 500 \$ à 15 000 \$. En raison de la politique

de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif net affecté aux prestations continuera d'être sensiblement inférieur aux prestations de retraite constituées.

De plus, comme il est difficile de prévoir le montant des prestations à verser au cours des 12 prochains mois, il est possible que l'actif ne suffise pas à les couvrir. En pareil cas, les prestations seront temporairement suspendues, et les cotisations seront majorées pour financer les versements échus au titre de la CR.

Les états financiers de la CR sont conformes aux dispositions du chapitre 4600 et des IFRS. Les chiffres correspondants au 1^{er} janvier 2010 et pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011 se présentent comme suit :

(k\$ CA)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Actifs nets affectés aux prestations			
Actifs	17 152 \$	16 781 \$	14 931 \$
Passifs	(1 595)	(1 412)	(1 206)
	15 557 \$	15 369 \$	13 725 \$
Prestations de retraite constituées et déficit			
Prestations de retraite constituées	391 835 \$	383 582 \$	295 992 \$
Déficit	(376 278)	(368 213)	(282 267)
	15 557 \$	15 369 \$	13 725 \$
ÉTATS DES VARIATIONS DES ACTIFS NETS AFFECTÉS AU PAIEMENT DES PRESTATIONS			
Cotisations	6 142 \$	6 467 \$	
Revenu de placement	49	42	
	6 191	6 509	
Prestations versées	5 917	4 810	
Charges	86	55	
	6 003	4 865	
Augmentation de l'actif net	188 \$	1 644 \$	

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation supposé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations de retraite constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

Note 14.

ENGAGEMENTS

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2011, la valeur de ces engagements totalisait 4 962 M\$ (4 628 M\$ en 2010). Les chiffres correspondants ont diminué de 2 821 M\$ en raison des dispositions de non-consolidation du chapitre 4600.

Note 15.**GARANTIES ET INDEMNISATIONS**

Le régime fournit des garanties à des tiers liés à certaines sociétés dans lesquelles il investit et il sera appelé à respecter ces garanties si ces sociétés ne respectent pas leurs engagements. Le régime prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Le régime n'a fait aucun paiement en 2011 et en 2010 au titre de ces garanties.

Le régime garantit trois émissions de débetures faites par une société de placement immobilier en 2011. La société de placement immobilier est une société de portefeuille comprise dans les placements immobiliers nets du régime. Les émissions comprennent des débetures de série A à 3,24 % échéant le 25 janvier 2016 pour un montant de 1,25 G\$, des débetures de série B à 4,31 % échéant le 25 janvier 2021 pour un montant de 0,75 G\$ et des débetures de série C à 3,64 % échéant le 9 mai 2018 pour un montant de 0,6 G\$. L'émetteur des débetures peut les racheter en tout temps avant l'échéance. L'exposition maximale du régime est 2 635 M\$ au 31 décembre 2011.

Le régime garantit des conventions de prêt et de crédit qui arriveront à échéance entre 2012 et 2014. L'exposition maximale du régime est 149 M\$ au 31 décembre 2011 (155 M\$ au 31 décembre 2010 et 163 M\$ au 1^{er} janvier 2010). Au 31 décembre 2011, les sociétés avaient utilisé 127 M\$ au titre de ces conventions (133 M\$ au 31 décembre 2010 et 141 M\$ au 1^{er} janvier 2010).

Le régime garantit pour une filiale des conventions de bail dont les dates d'échéance se situent entre 2012 et 2059. L'exposition maximale du régime est 83 M\$ au 31 décembre 2011 (78 M\$ au 31 décembre 2010 et 75 M\$ au 1^{er} janvier 2010). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2011 et 2010.

Note 16.**LITIGE**

En 2007, le conseil, au nom du régime, a pris un engagement relativement à des capitaux propres se rapportant à une transaction dans le cadre de laquelle une société (l'« acquéreur ») constituée par plusieurs investisseurs proposait d'acquiescer BCE Inc. (« BCE »). En vertu de l'entente définitive intervenue entre BCE et l'acquiesceur relativement à la transaction, une indemnité de rupture est payable par BCE dans certaines circonstances et une indemnité de rupture inverse est payable par l'acquiesceur dans certaines circonstances. Certains des investisseurs, dont le conseil, ont souscrit une garantie limitée relativement à cette indemnité de rupture inverse. La transaction a été arrêtée en 2008, parce qu'il était impossible de satisfaire à toutes les conditions prévues dans l'entente définitive. Dans le cadre de la transaction avec BCE, le conseil a été désigné comme défendeur dans les actions en justice suivantes :

Litige relatif à l'indemnité de rupture

BCE a déposé une requête à la Cour supérieure du Québec visant le versement de l'indemnité de rupture inverse de 1,2 G\$ en vertu de l'entente sur l'acquisition de BCE. Le conseil serait responsable de 58,7 % de cette indemnisation si la requête était accordée. Cette action en justice est encore à l'étape de l'enquête préalable. À l'heure actuelle, il est impossible d'en prédire l'issue.

Demande de recours collectif

Une demande de recours collectif a été déposée en Saskatchewan, en octobre 2008, au sujet du non-paiement par BCE des dividendes des deuxième et troisième trimestres aux détenteurs d'actions ordinaires. Le demandeur n'a pris aucune mesure pour faire avancer la demande depuis 2008. Aucune motion de certification n'a encore été prévue. À l'heure actuelle, il est impossible d'en prédire l'issue.

Principaux placements

TITRES À REVENU FIXE ET PLACEMENTS À COURT TERME DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2011)

Type (M\$)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada	2012-2041	1,00-10,50	20 960 \$	17 591 \$
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2012-2012	-0,30-1,02	7 245	7 219
Bons du Trésor du Canada	2012-2012	0,00-0,00	5 829	5 822
Obligations provinciales	2016-2043	0,00-9,50	3 363	2 989
Obligations de sociétés canadiennes	2011-2108	0,00-30,00	2 435	2 470
Obligations de sociétés internationales	2012-2037	0,00-13,53	2 335	2 709
Obligations du Trésor américain	2012-2015	0,38-9,25	401	388
Bons du Trésor américain	2012-2012	0,00-0,00	130	131
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2012-2012	0,05-1,57	(35 088)	(35 112)

PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL DE PLUS DE 100 M\$

Type (M\$)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada à rendement réel	2021-2044	1,50-4,25	15 333 \$	10 797 \$
Titres du Trésor américain protégés contre l'inflation	2014-2041	0,50-3,88	9 043	7 188
Obligations provinciales à rendement réel	2013-2036	2,00-4,50	2 228	1 333
Obligations de sociétés canadiennes à rendement réel	2016-2046	0,00-5,33	2 041	841
Prêts hypothécaires indexés	2023-2030	4,63-5,53	165	137

DÉBENTURES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO DE PLUS DE 100 M\$

Date d'échéance (M\$)	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
2012-2012	11,06-11,31	662 \$	635 \$

ACTIONS DE SOCIÉTÉS/PARTS DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2011) (M\$)

Nom du titre	Actions	Juste valeur	Nom du titre	Actions	Juste valeur
Indice iShares MSCI Emerging Markets	49,7	1 918,4 \$	Google Inc.	0,2	164,0 \$
Multiplan Empreendimentos Imobiliários S.A.	52,1	1 103,0	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	2,3	157,0
GNC Holdings, Inc.	26,3	742,5	Pfizer Inc.	7,1	156,1
Hitachi, Ltd.	131,6	703,6	PNC Financial Services Group, Inc.*	3,1	153,5
Canadian Natural Resources Limited	15,1	576,9	Suncor Energy, Inc.	5,1	151,2
Total SA	11,2	570,9	3M Company	1,8	148,5
Vodafone Group Plc	184,8	544,1	Itaú Unibanco Holding S.A.	7,8	147,9
The McGraw-Hill Companies, Inc.	11,9	543,6	DaimlerChrysler AG	3,2	143,9
ACE Limited	6,3	447,7	JPMorgan Chase & Co.*	4,2	141,9
Nippon Telegraph and Telephone Corporation	8,2	427,3	Education Management Corporation	5,0	141,1
Wells Fargo & Company*	15,2	404,3	BAE Systems plc	31,1	140,4
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	9,6	402,3	Johnson & Johnson	2,1	139,5
Royal Dutch Shell plc	5,2	333,6	Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,9	136,8
Michael Kors Holdings Limited	13,2	325,7	Exxon Mobil Corporation	1,5	132,6
Deutsche Telekom AG	27,7	324,2	Wolseley plc	3,9	131,4
Goldcorp Inc.	6,8	307,6	SunTrust Banks, Inc.*	7,3	129,7
Marathon Petroleum Corporation	8,9	301,2	Applied Materials, Inc.	11,6	126,8
Transocean Ltd.	7,5	291,6	Rio Tinto plc	2,5	122,4
Continental AG	4,6	290,0	OGX Petróleo e Gás Participações S.A.	16,4	121,7
Banque Royale du Canada	5,5	284,4	Dell Inc.	8,0	118,9
Barrick Gold Corporation	6,1	282,1	CVS Caremark Corporation	2,9	118,7
MMX Mineracao e Metalicos SA	147,7	278,9	Samsung Electronics Co., Ltd.	0,1	117,2
Banque Toronto-Dominion	4,2	274,3	Chesapeake Energy Corporation	5,2	116,9
BRF - Brasil Foods S.A.	13,4	267,9	Thermo Fisher Scientific Inc.	2,6	116,8
Nestlé SA	4,5	261,9	Sampo Oyj	4,6	116,3
Safeway Inc.	11,9	256,8	Tiffany & Co.	1,7	115,5
Intel Corporation	10,3	253,2	Toyota Motor Corporation	3,3	113,7
Akzo Nobel N.V.	5,1	251,9	QE National	31,6	113,0
Unilever N.V.	7,2	251,4	Hewlett-Packard Company	4,2	111,3
Microsoft Corporation	9,5	250,5	Cisco Systems, Inc.	6,0	109,9
Chow Tai Fook Jewellery Company Limited	130,7	238,6	News Corporation	6,0	109,3
LLX Logistica S.A.	124,1	228,3	Woodside Petroleum Ltd.	3,4	108,9
HSBC Holdings plc	28,5	224,2	Credit Suisse Group AG	4,5	108,6
Sprint Nextel Corporation	91,6	218,2	TransCanada Corporation	2,4	108,1
Macdonald, Dettwiler and Associates Ltd.	4,4	208,5	Illinois Tool Works Inc.	2,3	108,1
GlaxoSmithKline plc	8,7	204,0	PSA Peugeot Citroen	6,7	107,3
Novartis AG	3,3	193,5	Danaher Corporation	2,2	105,9
Apple Inc.	0,5	190,1	Metalurgica Gerdau S.A.	10,7	104,0
Rockwell Collins, Inc.	3,3	185,1	Nissan Shatai Co., Ltd.	10,5	103,5
Banque de Nouvelle-Écosse	3,5	178,0	Koninklijke (Royal) Philips Electronics N.V.	4,8	103,4
The Walt Disney Company	4,4	169,2	Canon Inc.	2,2	101,9
Metlife, Inc.	5,2	165,1	Kroger Co., The	4,1	100,3

* Juste valeur du marché des bons de souscription et des reçus de souscription comprise.

PLACEMENTS IMMOBILIERS DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2011)

Propriété	Superficie totale (milliers de pieds carrés)	Participation réelle	Propriété	Superficie totale (milliers de pieds carrés)	Participation réelle
Centres commerciaux régionaux au Canada			Immeubles de bureaux au Canada		
Centre Rideau, Ottawa	1 389	100 %	Encor Place, Calgary	359	100 %
Chinook Centre, Calgary	1 383	100 %	Granville Square, Vancouver	407	100 %
Fairview Mall, Toronto	875	50 %	Édifice HSBC, Vancouver	395	100 %
Fairview Park Mall, Kitchener	746	100 %	Complexe de bureaux Pacific Centre, Vancouver	1 549	100 %
Fairview Pointe Claire, Montréal	1 047	50 %	PricewaterhouseCoopers Place, Vancouver	241	100 %
Georgian Mall, Barrie	626	100 %	Centre RBC, Toronto	1 226	100 %
Le Carrefour Laval, Montréal	1 360	100 %	Shell Centre, Calgary	683	50 %
Les Galeries d'Anjou, Montréal	1 200	50 %	Complexe de bureaux Toronto-Dominion Centre, Toronto	4 438	100 %
Les Promenades Saint-Bruno, Montréal	1 138	100 %	Complexe de bureaux, Centre Eaton de Toronto	1 897	100 %
Lime Ridge Mall, Hamilton	814	100 %	Waterfront Centre, Vancouver	410	100 %
Market Mall, Calgary	971	50 %	Yonge Corporate Centre, Toronto	669	100 %
Markville Shopping Centre, Markham	979	100 %	Centres commerciaux régionaux aux États-Unis		
Masonville Place, London	684	100 %	Lakewood Mall, Lakewood, Californie	2 093	49 %
McAllister Place, St. John	483	100 %	Los Cerritos Center, Cerritos, Californie	1 317	49 %
Pacific Centre, Vancouver	1 440	100 %	Queens Center, Queens, New York	950	49 %
Place Champlain, Dieppe	719	100 %	Stonewood Center, Downey, Californie	923	49 %
Polo Park Mall, Winnipeg	1 233	100 %	Washington Square, Tigard, Oregon	1 317	49 %
Regent Mall, Fredericton	494	100 %	Immeubles de bureaux au Royaume-Uni		
Richmond Centre, Richmond	793	50 %	Thomas More Square Estate, London	558	50 %
Sherway Gardens, Toronto	986	100 %			
Shops at Don Mills, Toronto	470	100 %			
The Promenade, Toronto	704	100 %			
Toronto Eaton Centre, Toronto	1 710	100 %			

SOCIÉTÉS FERMÉES ET SOCIÉTÉS EN COMMANDITE DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2011)

AB Acquisitions Holdings Ltd.
 Acorn Care and Education Limited
 Alliance Laundry Systems, LLC
 AOT Bedding Holding Corp.
 Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VI, L.P.
 Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VII, L.P.
 AQR Offshore Multi-Strategy Fund, Ltd.
 ARC Energy Fund 5 Canadian Limited Partnership
 Ares Corporate Opportunities Fund II, L.P.
 Ares Corporate Opportunities Fund III, L.P.
 Avaya Inc.
 Barclays Private Credit Partners Fund L.P.
 BC European Capital VIII
 BDCM Intermediate Company A
 BDCM Offshore Opportunity Fund II Ltd.
 Birmingham International Airport
 Bridgewater Pure Alpha Fund II Ltd.
 Bristol Airport (Bermuda) Limited
 The Brussels Airport Company
 BANCO BTG Pactual S.A.
 Camelot Group plc
 The Campbell Global Assets Fund Limited SAC
 Copenhagen Airport A/S
 Crestline OT Opportunity Fund, L.P.
 DaVinci Re Holdings Ltd.
 Diamond Castle Partners IV-A, L.P.
 Donnet Participações S.A.
 Downsview Managed Account Platform Inc.
 Easton-Bell Sports, LLC
 Empresa de Servicios Sanitarios del Bio-Bio S.A.
 EQT V (No. 2) Limited Partnership
 Esval S.A.
 Exal International Limited
 Express Pipeline Ltd.
 Flexera Holdings, LP
 FountainVest China Growth Fund, L.P.
 GCT Global Container Terminals Inc.
 GMO Mean Reversion Fund (Offshore) L.P.
 Gottex Real Asset Fund, L.P.
 Grupo Corporativo Ono, S.A.
 Hancock Timber Resource Group
 HS1 Limited
 Hudson Catastrophe Fund, Ltd.
 INC Research, Inc.
 IntelSat, Ltd.
 InterGen N.V.
 Ivanplats Ltd.
 Manabi Holding S.A.
 Maple Financial Group Inc.
 Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.
 Marathon Special Opportunity Fund Ltd.
 MBK Partners Fund II, L.P.
 MBK Partners, L.P.
 Mitra Energy Limited
 Munchkin, Inc.
 NBCG Eaton Sub-Fund
 Northern Star Generation LLC
 Nuevosur, S.A.
 NXT Capital Holdings, L.P.
 OLE Media Management, L.P.
 Orbis SICAV Global Equity Fund
 Park Square Capital, LLC
 Permira IV L.P.2
 Pershing Square International Ltd.
 Providence Equity Partners Fund V L.P.
 Providence Equity Partners Fund VI L.P.
 Quinte Limited
 R3, Ltd.
 Resource Management Service Inc.
 Rhône Offshore Partners III L.P.
 Scotia Gas Networks PLC
 Silver Creek Low Vol CO Cayman LP
 Silver Creek Special Opportunities Fund Cayman II, L.P.
 Silver Creek Special Opportunities Fund Cayman III, L.P.
 Silver Lake Partners III, L.P.
 Sociedad Austral de Electricidad S.A.
 SonicWALL, Inc.
 Steward's Trust
 TDR Capital II, L.P.
 Trez Capital Corporation
 ValueAct Capital International II, L.P.
 Wellspring Capital Partners IV L.P.
 York Street Capital Partners II, L.P.

Rétrospective sur 11 ans

(G\$ CA)	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET											
Produits											
Revenu de placement	11,74	\$ 13,27	\$ 10,89	\$ (19,03)	\$ 4,68	\$ 12,31	\$ 14,09	\$ 10,80	\$ 11,42	\$ (1,41)	\$ (1,74)
Cotisations											
Participants/transferts	1,41	1,35	1,29	1,13	1,06	0,83	0,79	0,75	0,71	0,68	0,64
Province de l'Ontario	1,41	1,35	1,43	1,18	1,08	0,82	0,78	0,75	0,72	0,70	0,68
Total des produits	14,56	15,97	13,61	(16,72)	6,82	13,96	15,66	12,30	12,85	(0,03)	(0,42)
Charges											
Prestations versées	4,66	4,50	4,39	4,20	4,02	3,82	3,62	3,43	3,20	3,08	3,08
Frais de placement	0,29	0,29	0,21	0,15	0,23	0,22	0,21	0,19	0,16	0,10	0,12
Frais liés aux services aux participants	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,04
Total des charges	5,00	4,84	4,64	4,39	4,29	4,07	3,86	3,65	3,39	3,21	3,24
Augmentation/(diminution) de l'actif net	9,56	\$ 11,13	\$ 8,97	\$ (21,11)	\$ 2,53	\$ 9,89	\$ 11,80	\$ 8,65	\$ 9,46	\$ (3,24)	\$ (3,66)
ACTIF NET											
Placements											
Titres à revenu fixe											
Obligations	26,50	\$ 22,73	\$ 15,46	\$ 14,22	\$ 22,91	\$ 20,86	\$ 5,28	\$ 8,96	\$ 10,30	\$ 13,80	\$ 7,56
Titres à taux réels	29,29	23,24	19,88	17,41	11,06	11,80	10,56	11,90	7,07	5,92	6,98
Actions											
Canadiennes	10,64	9,29	8,43	6,21	13,73	16,39	19,26	16,80	15,19	13,43	17,06
Non canadiennes	41,03	38,20	32,75	28,72	36,31	32,42	25,78	23,09	19,13	18,19	24,28
Marchandises	5,64	5,22	1,94	1,25	3,02	2,32	2,65	2,13	1,89	1,48	1,09
Actifs réels											
Biens immobiliers	14,96	16,86	14,21	13,48	13,41	11,12	8,75	7,20	6,20	7,28	7,25
Infrastructures	8,71	7,07	5,57	7,23	6,72	4,73	3,80	2,29	1,50	0,88	0,03
Terrains forestiers exploitables	2,17	2,22	2,34	2,80	2,12	2,05	0,97	0,70	0,40	0,09	-
Stratégies de rendement absolu	12,33	11,38	11,67	14,75	12,30	15,21	9,49	11,18	10,69	2,52	2,80
Titres du marché monétaire	(35,01)	(31,49)	(18,74)	(20,97)	(13,58)	(11,22)	8,26	(2,53)	2,06	1,85	1,07
Placements, montant net	116,26	104,72	93,51	85,10	108,00	105,68	94,80	81,72	74,43	65,44	68,12
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario											
	2,72	2,63	2,52	2,19	1,84	1,58	1,50	1,42	1,36	1,32	1,28
Autres actifs ¹											
	40,81	32,04	15,21	32,33	32,06	23,14	10,67	18,23	6,28	17,91	19,49
Total de l'actif	159,79	139,39	111,24	119,62	141,90	130,40	106,97	101,37	82,07	84,67	88,89
Passif ¹											
	(42,69)	(31,86)	(14,84)	(32,18)	(33,35)	(24,39)	(10,84)	(17,04)	(6,39)	(18,46)	(19,43)
Actif net	117,10	107,53	96,40	87,44	108,55	106,01	96,13	84,33	75,68	66,21	69,46
Prestations de retraite constituées											
	162,59	146,89	131,86	118,14	115,46	110,50	110,53	96,73	83,12	73,67	65,43
(Déficit)/excédent¹	(45,49)	\$ (39,36)	\$ (35,46)	\$ (30,70)	\$ (6,91)	\$ (4,49)	\$ (14,40)	\$ (12,40)	\$ (7,44)	\$ (7,46)	\$ 4,03
RENDEMENT (%)											
Taux de rendement	11,2	14,3	13,0	(18,0)	4,5	13,2	17,2	14,7	18,0	(2,0)	(2,3)
Indice de référence	9,8	9,8	8,8	(9,6)	2,3	9,4	12,7	10,6	13,5	(4,8)	(5,3)

¹ Des chiffres correspondants ont été révisés par suite de l'adoption du chapitre 4600 du *Manuel de l'ICCA* et de l'application des normes de l'IFRS (voir la note 1b des états financiers).

Historique des évaluations actuarielles

Les évaluations actuarielles doivent être déposées auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Les dates d'évaluation et des dépôts volontaires sont décidées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Les évaluations déposées doivent démontrer que le régime pourra couvrir la totalité des prestations futures à verser à tous les participants actuels. À titre d'information, la présente section résume toutes les évaluations actuarielles déjà déposées, ainsi que les décisions prises pour l'utilisation des excédents ou le renflouement des insuffisances de capitalisation. Les hypothèses utilisées pour chaque évaluation sont également indiquées ci-dessous. Le tableau ci-dessous présente un résumé de toutes les évaluations actuarielles déposées qui reflétaient les décisions des répondants précisées à la page 124 du présent rapport. Dans les rapports précédents, les chiffres des années 1998 à 2001 étaient indiqués avant la prise en compte des gains. Des gains ont été produits pendant ces années, car le rendement du régime y a été supérieur aux hypothèses actuarielles.

ÉVALUATIONS ACTUARIELLES DÉPOSÉES¹ (au 1 ^{er} janvier) (G\$)	2011	2009	2008	2005	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Actif net	107,5	87,4	108,5	84,3	66,2	69,5	73,1	68,3	59,1	54,5
Ajustement de nivellement	3,3	19,5	(3,6)	(1,5)	9,7	3,0	(4,3)	(7,3)	(5,1)	(6,0)
Valeur de l'actif	110,8	106,9	104,9	82,8	75,9	72,5	68,8	61,0	54,0	48,5
Cotisations de base futures	33,8	25,9	23,6	16,7	14,7	13,7	12,7	13,4	12,0	12,3
Cotisations spéciales futures	3,8	5,5	5,6	6,2	-	-	-	-	-	-
Futures cotisations d'équivalence de la réduction d'indexation	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versements spéciaux ²	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	3,9
Total de l'actif	153,5	138,3	134,1	105,7	90,6	86,2	81,5	74,4	66,2	64,7
Coût des rentes futures	(158,4) ³	(137,5) ³	(134,1) ³	(105,6)	(89,1)	(84,3)	(80,9)	(69,9)	(66,2)	(64,7)
Réduction du coût grâce à l'IPC	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent	0,2	0,8	0,0	0,1	1,5	1,9	0,6	4,5	0,0	0,0

¹ Les dates d'évaluation sont fixées par les répondants du régime.

² Versements dus par le gouvernement de l'Ontario pour rembourser le déficit actuariel initial de 1990. Dans les années 1990, le gouvernement a utilisé sa part des excédents pour rembourser ces versements.

³ En supposant une protection intégrale contre l'inflation.

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LES ÉVALUATIONS DÉPOSÉES (au 1 ^{er} janvier) (%)	2011	2009	2008	2005	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Taux de rendement	5,40	5,00	5,65	6,475	6,40	6,30	6,25	6,50	7,50	7,50
Taux d'inflation	2,15	1,35	2,20	2,750	2,05	1,90	2,20	2,25	3,50	3,50
Taux de rendement réel	3,25	3,65	3,45	3,725	4,35	4,40	4,05	4,25	4,00	4,00

DÉCISIONS RELATIVES À LA CAPITALISATION

Les répondants du régime ont conjointement déterminé les prestations versées par le régime; le taux des cotisations versées par les enseignants actifs et le taux des cotisations d'équivalence versées par le gouvernement et d'autres employeurs désignés; et la méthode de correction des insuffisances de capitalisation et d'utilisation des excédents. Voici l'historique des décisions des répondants relatives à la capitalisation :

1990 : Déficit actuariel préliminaire de 7,8 G\$ à renflouer sur une période de 40 ans au moyen de versements spéciaux du gouvernement de l'Ontario; hausse du taux de cotisation de base de 7 % à 8 %.

1993 : Répartition d'un excédent préliminaire de 1,5 G\$; 1,2 G\$ ont servi à réduire les versements spéciaux du gouvernement; 0,3 G\$, à compenser les mesures de réduction des coûts du gouvernement dans le secteur de l'éducation (jours du contrat social).

1996 : Répartition d'un excédent préliminaire de 0,7 G\$; une somme de 0,6 G\$ a été utilisée pour ramener la pénalité attribuable à la retraite anticipée de 5 % à 2,5 % pour chaque point manquant au facteur 90 et pour abaisser la réduction du RPC après 65 ans (à 0,68 % au lieu de 0,7 %).

1998 : Répartition d'un excédent préliminaire de 6,8 G\$; 2,2 G\$ ont servi à payer l'intervalle du facteur 85 de 1998 à 2002 et à ramener à 0,6 % la réduction relative au RPC; 4,6 G\$, à réduire la valeur des versements spéciaux dus par le gouvernement; la FEO et le gouvernement de l'Ontario décident de consacrer les excédents futurs à l'élimination du solde des versements spéciaux du gouvernement et de mettre la prochaine tranche de 6,2 G\$ à la disposition de la FEO en vue d'améliorer les prestations.

1999 : Répartition d'un excédent préliminaire de 3,5 G\$; 3,5 G\$ ont servi à éliminer le solde des versements spéciaux du gouvernement.

2000 : Excédent de 4,5 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

2001 : Répartition d'un excédent préliminaire de 6,8 G\$; 6,2 G\$ ont servi à améliorer les prestations : permanence du facteur 85; rente garantie 10 ans; rente avec réduction dès 50 ans; abaissement à 0,45 % de la réduction relative au RPC; maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) moyen sur 5 ans pour le calcul de la réduction relative au RPC; formule de calcul de la rente révisée selon le salaire approximatif des cinq années les mieux rémunérées pour les retraités plus âgés; exonération des paiements d'appoint pour les cotisations à la protection du revenu de longue durée (PRLD); la FEO met 76 M\$ dans une réserve pour éventualités qu'elle pourra utiliser ultérieurement.

2002 : Excédent de 1,9 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

2003 : Excédent de 1,5 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations; adoption de la politique de gestion de la capitalisation par les répondants.

2005 : Rectification du déficit de capitalisation préliminaire de 6,1 G\$, dont découle un excédent de 0,1 G\$; mise en œuvre par les répondants du régime des hausses spéciales du taux de cotisation qui totaliseront 3,1 % du salaire de base d'ici 2009 pour les enseignants, le gouvernement de l'Ontario et les autres employeurs; la FEO se sert de la réserve pour éventualités de 76 M\$ constituée en 2001 pour réduire la hausse du taux de cotisation des participants en 2008.

2008 : Rectification de l'insuffisance de capitalisation préliminaire de 12,7 G\$, le régime est ainsi en situation d'équilibre; les répondants du régime ont adopté la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 et augmenté le taux de cotisation de base de 8 % à 9 %.

2009 : Insuffisance de capitalisation préliminaire de 2,5 G\$ comblée essentiellement en se fondant sur l'hypothèse d'un taux de rendement des placements légèrement supérieur : rendement des obligations à rendement réel plus 1,5 % (plutôt que 1,4 %). Les hypothèses ont fait l'objet d'autres changements mineurs, illustrant ainsi les résultats récents du régime.

2011 : L'insuffisance préliminaire de 17,2 G\$ a été résolue grâce à une augmentation de 1,1 % du taux de cotisation (étalée sur trois ans), à une légère réduction des indexations annuelles pour les enseignants ayant pris leur retraite après 2009 et à la reconnaissance du taux de cotisation actuel comme taux de base permanent.

Direction

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Président et chef de la direction
Jim Leech

Services d'audit
Carol Gordon, vice-présidente

Bureau de la gestion de projets
Jacqueline Beaurivage,
vice-présidente

Finances
David McGraw, vice-président principal et directeur financier
Calum McNeil, vice-président
Jennifer Newman, vice-présidente
George Wong, vice-président

Ressources humaines
Marcia Mendes-d'Abreu,
vice-présidente

Contentieux
Melissa Kennedy, conseillère générale, secrétaire de la Société et vice-présidente, Affaires générales
Jeff Davis, vice-président

Information et technologie
Russ Bruch, vice-président, chef de l'information
Douglas Gerhart, vice-président
Maryam Ghiai, vice-présidente
Phil Nichols, vice-président

Division des Services aux participants
Rosemarie McClean,
vice-présidente principale

Division des placements
Neil Petroff, vice-président directeur et chef des placements

Composition de l'actif et risque
Barbara Zvan, vice-présidente principale et chef de risque de placement
James Davis, vice-président
Scott Pickett, vice-président

Titres à revenu fixe et placements non traditionnels
Ron Mock, vice-président principal
Jason Chang, vice-président
Jonathan Hausman, vice-président

Infrastructures
Stephen Dowd,
vice-président principal
Olivia Steedman, vice-présidente

Actions de sociétés ouvertes
Wayne Kozun,
vice-président principal
Leslie Lefebvre, vice-présidente
William Royan, vice-président
Lee Sienna, vice-président

Répartition stratégique de l'actif
Michael Wissell,
vice-président principal
Kevin Duggan, vice-président
Ziad Hindo, vice-président

Teachers' Private Capital
Jane Rowe, vice-présidente principale
Andrew Claerhout, vice-président
Steve Faraone, vice-président
Nicole Musicco, vice-présidente
Glen Silvestri, vice-président
Jo Taylor, vice-président

Opérations de placement
Dan Houle, vice-président

LA CORPORATION CADILLAC FAIRVIEW LIMITÉE

Président et chef de la direction
John M. Sullivan

Promotion immobilière
Wayne L. Barwise,
vice-président directeur

Finances
Cathal J. O'Connor,
vice-président directeur et directeur financier

Chef du contentieux et secrétaire
Sandra J. Hardy,
vice-présidente directrice

Placements
Russell Goin,
vice-président directeur

Exploitation
Ron Wratschko,
vice-président directeur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 12 avril 2012 à 17 h
The Carlu
444, rue Yonge, 7^e étage
Toronto

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur le présent rapport annuel.

Veillez communiquer avec :
Deborah Allan
Directrice, Communications et Relations avec les médias
Téléphone : 416 730-5347
Courriel : communications@otpp.com

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5
416 228-5900

Bureau à Londres , R.-U. :
Leconfield House, Curzon Street
London W1J 5JA
+44 20 7659 4450

Bureau à New York :
375 Park Avenue, Suite 3508
New York, NY 10152
212-888-5799

